N° 278. — 6e Année. LE NUMERO : 10 CENTIMES Du Dimanche 28 Janvier au Dimanche 4 Février 1906.

LA VOIX DU PEUPLE

Journal Syndicaliste paraissant le Dimanche

Organe de la Confédération Générale du Travail

TARIF DES ABONNEMENTS :

FRANCE..... Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. — Trois Mois : 1 fr. 50
EXTÉRIEUR: Un An : 8 fr. — Six Mois : 4 fr. — Trois Mois : 2 fr.
Les Abonnements partent du 1er de chaque mois

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
10, Cité Riverin (29 bis, rue du Château d'Eau) Paris Xe

Tous les Syndicats adhérents à la *Confédération Générale du Travail* doivent revêtir leurs correspondances, circulaires, etc., du *LABEL CONFÉDÉRAL.*

A l'occasion du Conseil de Revision

qui, étant donné la suppression du TIRAGE AU SORT, va être désormais la seule opération à propos de laquelle, avant leur départ pour la Caserne les conscrits se trouveront réunis, « LA VOIX DU PEUPLE » publiera un

Numéro exceptionnel illustré

QUI PARAITRA VERS

le 15 février

Ce numéro sera illustré par Grandjouan, dont les camarades ont déjà apprécié les dessins.

Il est inutile d'insister sur la nécessité qui s'impose pour les organisations syndicales de continuer avec un inlassable redoublement d'efforts, la propagande antimilitariste.

Les dangers de guerre européenne sont toujours à redouter ! Or, il n'y a pas, à notre disposition, de meilleur moyen d'en empêcher la réalisation que d'accentuer la propagande antimilitariste. Il est, en effet, évident que les gouvernements hésiteront d'autant plus à se lancer dans de sanglantes aventures, — dont le peuple ferait tous les frais, — qu'ils auront à craindre une plus grande résistance de la part de la Classe Ouvrière.

D'autre part, le PREMIER MAI approche ! A cette occasion, nous avons à redouter la mobilisation à l'intérieur contre les travailleurs revendiquant la journée de Huit heures.

Des crimes sont possibles.

Sur les champs de grève, des officiers peuvent ordonner aux soldats de tirer sur leurs camarades d'hier et de demain, sur leurs frères, leur père !...

Pour éviter cette éventualité monstrueuse, il nous faut intensifier notre propagande.

Or, quelle meilleure occasion que

LE CONSEIL DE REVISION

Quelle meilleure occasion que cette écœurante cérémonie où des jeunes gens, parqués, tels des bestiaux, sont passés en revue et marqués pour les boucheries futures !

Nous sommes donc convaincus que toutes les organisations ouvrières, — les Syndicats, les Bourses du Travail, — souscriront au numéro du

CONSEIL DE REVISION

Ce numéro sera expédié, franco, au prix de SEPT FRANCS LE CENT.

Les souscripteurs sont invités à joindre le montant aux demandes, afin d'éviter les complications de comptabilité.

Adresser les demandes et les fonds au camarade Lévy, trésorier de la C. G. T., 10, cité Riverin, Paris (Xe).

Nous engageons vivement les souscripteurs à ne pas attendre au dernier moment pour nous faire parvenir les demandes du numéro du CONSEIL DE REVISION.

Les opérations de revision commenceront vers le 15 février et se continueront durant plusieurs semaines. Donc, il nous faudra effectuer l'impression de ce NUMERO EXCEPTIONNEL avant le 15 février.

Il y a donc nécessité à ce que, à cette date, nous soyons fixés sur le chiffre des souscriptions, afin que nous puissions fixer le tirage de ce numéro.

POUR LE DROIT AU SYNDICAT

Les travailleurs relevant de l'Etat tels que : instituteurs, sous-agents, avaient reconnu par l'expérience que le groupement sous la forme d'une association ne leur avait pas assuré les garanties nécessaires pour la défense de leurs intérêts.

S'inspirant des efforts accomplis, grâce au syndicat, par les travailleurs de l'industrie privée, instituteurs et sous-agents créèrent des syndicats. C'était là une solution dont ne voulaient pas l'administration et le gouvernement. Ces derniers comprenaient qu'avec le syndicat, c'était la discussion s'engageant entre deux parties : le patron, en l'espèce l'Etat, et ses salariés. C'était la fin du régime du bon plaisir ; c'était, de plus, l'obligation pour l'Etat, sous la pression collective des intéressés, d'accorder des satisfactions toujours promises, toujours ajournées.

La création de syndicats dans certaines catégories de travailleurs, considérés par l'Etat comme des fonctionnaires et des agents d'autorité, indiquait que ces travailleurs entendaient prendre place dans le mouvement ouvrier moderne. A côté de leurs camarades de travail appartenant à l'industrie privée, ils affirmaient leur désir de coopérer à leur lutte. Voilà ce que ne pouvaient admettre les dirigeants ! Créer des syndicats passe encore, mais contribuer à l'effort d'émancipation totale de la classe ouvrière ne pouvait être admis.

Des poursuites furent dirigées contre les membres du conseil syndical des instituteurs ; 40 de ces camarades étaient cités devant la correctionnelle. Cette mesure qui marquait l'esprit rétrograde du gouvernement fit hésiter le Parlement. Ne sommes-nous pas à la veille des élections ? Une majorité se prononça pour l'arrêt des poursuites. La question syndicale pour les catégories de travailleurs salariés de l'Etat se trouvait posée avec vigueur devant l'opinion publique. L'attitude énergique des instituteurs et des sous-agents, qui au mépris de la légalité usaient d'un droit primordial, forçait nos dirigeants à se préoccuper d'un problème urgent.

De leur côté, les travailleurs municipaux dont les organisations datent de plusieurs années se voyaient contester la légalité de leur existence, grâce aux circulaires de Waldeck-Rousseau et Combes. L'homme à tout faire de Selves, préfet de son métier, refusait de discuter avec les délégués des syndicats. Le gouvernement n'hésitait pas à vouloir détruire des organisations ouvrières dont jusqu'à ce jour il avait reconnu la légalité. Des paroles prononcées par un ministre au cours du débat relatif à la grève des arsenaux, les poursuites entamées, les refus du valet de Selves allaient plus faire pour la propagande que mille réunions.

Les camarades des différentes catégories de salariés appartenant à l'Etat comprirent que pour mieux résister à l'arbitraire de leur patron il fallait s'unir. Un comité fut formé, qui fut chargé de mener l'agitation en vue de faire régulariser une situation anormale. En obtenant le droit au syndicat, c'est la possibilité pour les instituteurs, les sous-agents, les travailleurs municipaux de discuter avec le patron, celui-ci prétextant de la non-légalité des syndicats pour se refuser à tous pourparlers.

Un congrès de ces catégories vient de se tenir à Paris. Dimanche prochain, 28 courant, de nombreuses réunions auront lieu dans des villes différentes, auxquelles sont conviés les travailleurs intéressés à conquérir le droit au syndicat. Nous sommes certains qu'en grand nombre ils répondront aux appels du comité central et des comités locaux.

Mais il faut qu'à ces camarades, que le despotisme gouvernemental veut maintenir courbés, viennent se joindre les autres travailleurs comme pour mieux affirmer la solidarité des intérêts ouvriers.

C'est déjà un spectacle qui ne manque pas de piquant, de voir réunis dans un même comité les différentes catégories de travailleurs de l'Etat.

Tout récemment encore, on n'eût pu escompter pareille entente de la part d'hommes vivant dans des milieux différents et qui, pour beaucoup de gens, étaient opposés. Le gouvernement aura réalisé ce tour de force.

Il convenait d'étendre cet accord en y faisant participer les organismes ouvriers. Ce qui fut fait. Le Comité voulut bien me charger, comme secrétaire de la C. G. T., de l'organisation matérielle de l'agitation. Une circulaire fut adressée aux Bourses les priant de se mettre à la disposition des camarades pour toutes mesures utiles.

Dans presque toutes les villes, c'est en commun accord avec les Bourses que s'organise la réunion de dimanche prochain. C'est d'un bon augure. Il faut que de leur côté les travailleurs de l'industrie privée, par leur présence à ces réunions, proclament l'étroite solidarité qui les lie aux salariés de l'Etat.

V. GRIFFUELHES.

Campagne de Meetings

Pour la conquête du droit au syndicat en faveur des salariés de l'Etat

Les travailleurs de l'Etat veulent conquérir la liberté de se grouper comme il leur plaît. Leur patron, l'Etat, refuse à la plupart de ses salariés la faculté de se syndiquer. Par une dernière mise en demeure, qui est une campagne de meetings, ces travailleurs vont affirmer leur volonté de se grouper en syndicats, — que cela plaise ou non au gouvernement.

Il va être signifié au Parlement d'avoir à modifier, dans un sens qui satisfasse aux aspirations de l'ensemble de ses salariés, la loi de 1884, — s'il n'est pas donné satisfaction à cette très logique réclamation... les intéressés passeront outre !

Ils se syndiqueront malgré le *veto* de l'Etat.

Afin d'affirmer leur volonté de se grouper à leur guise, les travailleurs d'Etat ont, dans leurs congrès de Nancy dernier, décidé une agitation, par une campagne de meetings qui s'organisent d'un bout de la France à l'autre et qui auront lieu aux jours et centres suivants :

PARIS

Grande salle du manège Saint-Paul, le dimanche 28 janvier, à deux heures de l'après-midi.

Pour couvrir les frais, il sera perçu 15 centimes à l'entrée.

Les organisations adhérentes au Comité central tiennent des billets à la disposition des camarades. Il sera aussi délivré des billets à l'entrée de la salle.

REIMS

Réunion le 28 janvier, avec le concours du camarade Boutet, des instituteurs.

TOURS

Réunion le 28, avec Goyard, des instituteurs ; M.-Simonnet, des jeunes facteurs.

NANCY

Le 28, avec le concours du camarade Sabatty, des tabacs.

CLERMONT-FERRAND

Réunion le 28, avec le concours du camarade Sabatty.

TROYES

Réunion le 4 février, avec le camarade Sabatty.

ALENÇON

Le 27 janvier, avec Fouquet, des sous-agents.

AMIENS

Le 28, avec Lesesne, des instituteurs.

ANGERS

Le 28, avec Jeannard, des instituteurs.

BOURGES

Réunion le 28, avec Gobin, des instituteurs.

VALENCE

Le 30 janvier, avec Gervaise, des Monnaies et Médailles.

BREST

Le 28, avec Henriot, des allumettiers.

CHARTRES

Réunion le 28 janvier.

CHATEAUROUX

Le 28, avec Jacoby, des tabacs.

CHATELLERAULT

Le 28, avec Jabouyna, des facteurs.

CHERBOURG

Le 28, avec Bonnay, des sous-agents.

CREIL

Le 28, avec Vogt, des instituteurs.

DUNKERQUE

Le 4 février, avec Gley, des instituteurs.

GUERIGNY

Le 28, avec Jouhaux, des allumettiers.

LAVAL

Le 28, avec Pottié, des sous-agents.

LE MANS

Le 28, avec Fouquet, des sous-agents.

LILLE

Le 28, avec Nègre, des instituteurs.

LIMOGES

Le 28, avec Amabia, des agents des P.T.T.

LORIENT

Le 28, avec Le Gall, des travailleurs de la marine de l'Etat.

LYON

Le 28, avec Grangier, des sous-agents.

MARSEILLE

Le 28, avec Besançon, des sous-agents.

MOULINS

Le 28, avec Pinettet, agent des P. T. T.

NANTES

Le 28, avec Jouey, des agents des P. T. T.

RENNES

Réunion le 28 janvier.

ROCHEFORT

Le 28, avec Simonin, des allumettiers.

ROUEN

Le 28, avec Gibouleau, des instituteurs.

SAINT-ETIENNE

Le 28, avec Gervaise, des Monnaies et Médailles, et Subra, des agents.

TARBES

Le 28, avec Bonnay, des sous-agents.

TOULON

Le 31, avec Gervaise, des Monnaies et Médailles.

TOULOUSE

Le 28, avec Malardé, des tabacs.

TULLE

Le 27, avec Malardé, des tabacs.

BORDEAUX

Réunion le 28 janvier.

Toujours les scélératesses !

Le camarade Hamelin, vendeur de journaux, poursuivi à Saint-Nazaire.

Vraiment, on ne sait où l'arbitraire de la magistrature s'arrêtera !

Voici pour bien prouver que nous jouissons d'un gouvernement où ne peut plus républicain, démocratique... voire même légèrement teinté de socialisme, qu'on se met à poursuivre les vendeurs de journaux.

Le fait s'est passé à Saint-Nazaire.

Le camarade Hamelin, vendeur de la *Voix du Peuple* et de diverses autres publications, offrait, — en octobre dernier — une brochure intitulée « Aux Conscrits ».

Cette brochure a été éditée à Amiens, par le journal *Germinal*. Elle n'a pas été poursuivie à Amiens, ni ailleurs, et cependant, principalement dans la région du Nord et dans les parages environnants, elle a été vendue à profusion.

Ni l'auteur, ni l'éditeur, ni personne n'est incriminé pour cette brochure... sauf à Saint-Nazaire, où, de par le bon plaisir d'on ne sait quel magistrat, le vendeur de cette brochure est poursuivi !

C'est d'un arbitraire outré !

Le prétendu délit commis par le camarade Hamelin en vendant cette petite brochure remonte au mois d'octobre dernier, et l'affaire va se liquider aux prochaines assises de Nantes, où le camarade va comparaître.

Evidemment, Hamelin sera acquitté !

Tout de même, n'est-il pas monstrueux qu'un tel arbitraire soit possible ?

Qu'en pense-t-on à la Ligue des Droits de l'homme ?

AU FAUBOURG ANTOINE

Les sculpteurs réclament la suppression du travail aux pièces et les patrons répondent par un « lock-out »

Il y a quelques jours, la chambre syndicale des sculpteurs sur bois soumettait aux patrons une demande de suppression du travail aux pièces et de sa substitution par le travail à l'heure, — prélude de l'action pour la conquête de la journée de huit heures.

Les patrons refusèrent d'acquiescer à cette réclamation.

Les sculpteurs, convoqués en assemblée générale, il y a une quinzaine de jours, répondirent à ce refus en décidant de se mettre en grève successivement, maison par maison. Les sculpteurs travaillant assureraient, par des prélèvements sur leurs salaires, la subsistance de leurs camarades de la maison ainsi mise à l'index, et réciproquement, ceux-ci, la victoire obtenue, soutiendraient les ouvriers de la maison désignée.

La chambre syndicale ouvrière prévenait en outre toutes les organisations similaires de province de s'opposer à l'exode des chômeurs sur Paris.

Cette décision recevant un commencement d'application dans une maison d'ameublement de la rue Sedaine, dans le onzième arrondissement, les patrons répondirent par un *lock-out*. Quarante-trois maisons du onzième et du douzième arrondissements décidaient de renvoyer leurs ouvriers et déclaraient qu'elles ne reprendraient leur personnel que lorsque la mise à l'index de la maison de la rue Sedaine serait levée.

Comme de juste, les sculpteurs ont répliqué à cette mise dehors de la masse ouvrière par un redoublement d'activité. Le mouvement de grève gagne en intensité et il pourrait se faire qu'il gagne en étendue et que d'autres spécialités du meuble entrent aussi en branle.

Les camarades font appel à la solidarité ouvrière, afin qu'ils puissent tenir tête à leurs exploiteurs. Il est d'autant plus nécessaire que l'appui vienne à ces camarades que le mouvement qui se dessine peut avoir une répercussion considérable.

Collaboration prévue

S'il est encore des ouvriers, des militants même, qui doutent de l'efficacité de la lutte entreprise en vue d'obtenir les Huit Heures au Premier Mai prochain, nous les plaignons.

Les syndiqués se souviennent qu'au Congrès de Bourges, une grosse majorité approuva la tactique de la Confédération. Il était alors tout naturel que celle-ci pouvait compter sur cette même majorité pour entreprendre la lutte en faveur des Huit Heures. Elle n'y manqua pas.

La minorité aurait dû faire contre fortune bon cœur. Loin de là, elle se jura d'entraver l'œuvre entreprise.

C'est ainsi que par toutes sortes de procédés elle déconsidéra la décision prise à Bourges.

Nous savons que certaine forte Fédération jugea très adroit de réclamer la journée de *neuf* heures, tandis que la presque unanimité des syndiqués réclamerait celle de *huit*. Ces braves militants ont coutume de ne respecter des décisions du Congrès que celles qui leur plaisent et qui, ordinairement, ne déplaisaient pas trop ni au Gouvernement ni aux patrons. Au Congrès d'Amiens, sans doute, les champions de la journée de *neuf* heures viendront chanter victoire si, par hasard, notre propagande ne portait pas les fruits que nous en espérons au Premier Mai prochain.

Heureusement, nous aurons, sinon un succès total, du moins assez d'avantages acquis par notre agitation pour être bons princes. Par esprit de contradiction à celui qui nous anime, ils auront peut-être acquis les *neuf* heures d'une façon plus générale dans leur propre corporation, que nous n'aurons pu acquérir les *huit* heures dans la généralité des corporations. Cela ne signifiera nullement qu'en demandant *huit* heures, cette corporation n'eût pas encore obtenu de meilleurs résultats qu'en agissant seulement pour en obtenir *neuf*.

Que les *neuf* heures soient obtenus pour tous les syndiqués de cette corporation, c'est tout le mal que nous leur souhaitons.

Pour les militants des Syndicats qui sont toujours partisans de donner le pas à l'action politique sur l'action économique, le principal argument était celui-ci :

« Les révolutionnaires des Syndicats ont entraîné la masse des syndiqués dans la lutte des Huit Heures, parce qu'ils ont été eux-mêmes entraînés par les antiparlementaires de la C. G. T. Ceux-ci ont assigné la date du *Premier Mai* 1906 comme terme à leur lutte des Huit Heures dans l'espoir unique d'entraver et de déconsidérer l'action politique à la date précise où cette action se manifestera par les élections législatives. »

Il faut bien le dire, au Congrès de Bourges, en 1904, en dehors des futurs candidats et de leurs amis, ils étaient rares les prolétaires qui songeaient déjà aux élections législatives, lesquelles devaient, selon toute vraisemblable, être fixés au premier dimanche de mai 1906 !

Cela fut beaucoup la cause des dénigrements contre les révolutionnaires de la C. G. T. et leur action entreprise pour les Huit Heures. Cela fit que des Congrès de Fédérations se prononcèrent contre la collaboration à accorder à la C. G. T. dans son action en vue des Huit Heures à obtenir au Premier Mai 1906.

Aujourd'hui, ce misérable argument de ceux qui font prévaloir les intérêts particuliers électoraux sur les intérêts généraux d'une appréciable amélioration possible ne tient même plus debout.

Dans une de ses dernières séances, le Conseil des ministres a examiné très sérieusement la nécessité pour lui d'avancer les élections législatives en fixant le premier tour au 8 avril et le deuxième tour au 22 avril prochains.

Voilà un Gouvernement clairvoyant qui ne se laisse pas leurrer par les affirmations de nos dénigreurs intéressés.

Ainsi, notre action, notre propagande, l'agitation faite partout et faite par tous peut ne pas plaire à quelques satisfaits, à quelques artisans de paix sociale. Mais les gouvernants qui ont de fortes raisons pour craindre le mouvement qui se prépare, voient le danger qu'il y aurait de ne pouvoir assurer la bonne marche des élections au moment où le prolétariat conscient sera dans une période aiguë d'effervescence.

Assurons d'abord nos places et celles de

nos amis, disent prudemment ceux qui vivent de la politique. Prévenons la déconsidération du Suffrage universel, disent tous ceux qui exploitent la naïveté populaire.

Ils n'auront même pas le seul argument valable qu'ils escomptaient contre nous, nos syndicalistes politiciens... Inciter l'ouvrier à faire ses affaires lui-même, c'est bon à dire dans les réunions syndicales, mais en période électorale, on se démasque et l'on dit : « Envoyez-nous pour les faire pour vous ! »

Il faut espérer maintenant que les ouvriers ne croiront plus aux déclarations de ces militants qui estiment néfaste toute lutte pour obtenir une amélioration sérieuse par soi-même.

A leur tour, les ouvriers se demanderont dans quel intérêt certains de leurs militants nient l'action engagée, alors que le Gouvernement s'en effraie.

Une à une, les Bourses du Travail municipales sont retirées ; une à une les subventions sont retirées aux organisations qui refusent de se domestiquer.

Les militants sont traqués, mis en prévention pendant des mois avec l'espoir avoué de leur faire attraper des années de prison. Au Premier Mai prochain, il est probable que plusieurs militants seront mis à l'ombre afin de ne pas gêner la circulation des troupes.

N'est-ce pas l'indice d'une véritable frousse ? N'est-ce pas un premier résultat de l'agitation déjà faite ?

L'Etat, bien placé pour être renseigné, voit le mouvement qui se prépare et il le voit, on peut le dire, d'un mauvais œil.

C'est parce qu'il voit qu'il prévoit.

Le Gouvernement est dans son rôle de prévoir. C'est à nous de prévoir également.

Nous sommes donc assurés de la collaboration gouvernementale. Nous savons même ce que celui-ci ignore : C'est qu'il y aura, du fait même de sa collaboration, un stimulant salutaire à la veulerie possible.

Le Gouvernement ne peut soupçonner seulement ce que nous prévoyons.

Il est des milieux où l'agitation prévue par les autorités ne sera pas ce qu'elles espèrent. Il en est d'autres où des événements se préparent silencieusement et sûrement en vue d'un résultat certain.

Si nombreux que soient les malheureux revêtus de la livrée de servitude, prêts au massacre, ils ne le seront pas assez pour être en nombre suffisant partout. D'autre part, notre propagande antimilitariste aurait-elle été beaucoup moindre, n'eût-elle pas eu, elle aussi, la collaboration gouvernementale, que nous serions encore en droit d'espérer des surprises agréables pour nous et dangereuses pour les autorités et pour les patrons. Qui vivra verra, comme dit l'autre.

En tous cas, qu'ils dénigrent tant et plus, les arrivés et les arrivistes du syndicalisme et de la politique, ils n'empêcheront point ce qui doit être. Ils n'empêcheront point que leurs paisibles syndiqués, honteux de voir que le Gouvernement escompta leur énergie en leur envoyant beaucoup de forces militaires, voudront peut-être bouger malgré les bons conseils de leurs militants satisfaits et craintifs.

Aussi, nous sommes heureux d'enregistrer les preuves constantes d'une collaboration assidue du Gouvernement dans toutes nos entreprises sérieuses.

Malgré nos détracteurs et nos adversaires impuissants de la politique et du syndicalisme réformistes et antirévolutionnaires, pour leur confusion, le Gouvernemant aussi est contre nous. Donc il collaborera à notre succès.

G. YVETOT.

Les Pourvoyeurs de Bagnes

Quand le nombre des condamnations atteindra la centaine ou la limite de la patience des organisations, les personnages qui, à la Bourse du travail, font fonction de régisseurs et de surveillants-chefs, auront la croix.

Il serait inique que cette distinction ne leur soit pas réservée, tant ils accomplissent avec zèle leurs ignobles fonctions d'agents recruteurs pour les prisons de la Troisième République.

La 9e Chambre correctionnelle voyait mardi dernier, sur plainte des Jacquelim, Gérault et autres serviles créatures de de Selves, comparaître deux militants syndicalistes, les camarades Letyrant, de la bijouterie, et Pigelet, des coiffeurs.

On se rappelle la réunion du 28 décembre, surnommée la réunion aux chandelles.

Les agents de l'Administration, qui, mieux que les ouvriers eux-mêmes, savent ce qui est corporatif et ce qui ne l'est pas, avaient interdit une réunion de protestation en faveur de Garnery et de Bousquet, arrêtés arbitrairement.

Les travailleurs conviés à ce meeting voyant qu'on leur fermait les portes protestèrent et, comme je l'ai déjà prouvé cent fois, l'attitude des surveillants ayant été, en cette circonstance comme en bien d'autres, provocatrice et grossière, une bagarre éclata.

Voulant imiter à l'intérieur l'exemple des flics à l'extérieur, gardes-chiourmes et régisseurs écopèrent quelque peu.

Cette échauffourée provoquée par les policiers du préfet fait partie, comme toutes les vexations que, STOÏQUEMENT, endurent les syndicats depuis un an bientôt, d'un plan conçu avec scélératesse et qui doit aboutir à la justification de mesures de rigueur : fermeture de la Bourse, par exemple, aux approches du Premier Mai.

Le préfet a dit à ses sbires :

Faites naître le plus grand nombre d'incidents possible ; créez une situation intolérable aux syndicats et aux gens qui fréquentent la Bourse, ils finiront alors par protester ; des désordres, habilement suscités, éclateront, et le gouvernement pourra exécuter ses desseins ; si vous écopez un peu, soyez sans inquiétude : il y a les gratifications extraordinaires...

Ainsi commandés, ces gens s'acquittent de leur mieux de cette mission de confiance.

Lors de la bagarre du 28 décembre, de l'avis de tous ceux qui en furent témoins, ce fut, dans la demi-obscurité qui régnait, un tel tohu-bohu, une mêlée si indescriptible, qu'il était impossible d'y discerner quelque chose de précis. Néanmoins, il fallait des poursuites, et, au petit bonheur, le Jacquelin et ses acolytes dénoncèrent les deux camarades précités.

Remarquons en passant que ces dénonciations visent toujours des adhérents de Syndicats qui n'ont pas désarmé et ont laissé pour compte au préfet ses avances avec ses subventions.

A la correctionnelle, le jugement était prêt d'avance. Malgré que les témoignages des accusateurs se contredisent mutuellement, et que les témoins à décharge donnent des faits et des affirmations précis et concordants, nos camarades n'ent ont pas moins été condamnés à DEUX MOIS DE PRISON.

Deux mois de prison sans sursis à un jeune homme comme Pigelet, qui n'a jamais été condamné, qui part bientôt au régiment! C'est le risque, par conséquent, d'aller faire son temps au bataillon d'Afrique. Deux mois de prison pour Letyrant qui déjà trouvait difficilement de l'embauche en raison de son militantisme, c'est la perspective,en sortant, de longues semaines de chômage et de misère.

Les misérables qui sont les auteurs de ces condamnations odieuses ont bien gagné la gratification préfectorale.

Si nos camarades avaient comparu devant des juges dont le siège n'aurait pas été fait, l'acquittement était certain, tant l'attitude des Jacquelin, Noblot et autres était piteuse.

Ils avaient bien l'allure de gens qui exécutent une basse et sale besogne.

C'est en vain que les avocats montrèrent la contradiction des accusations, en vain qu'ils démontrèrent que ces gens récitaient une leçon mal retenue ; la condamnation fut prononcée, au milieu de la stupeur et de l'indignation de l'auditoire.

Blêmes et ayant le mauvais sourire que leur causait le succès de leur odieuse machination, les policiers à de Selves retournèrent vers la Bourse se préparer à de nouveaux exploits.

DESPLANQUES.

Le Congrès des Salariés d'État

Quarante-deux délégués d'organisations y ont participé. — L'intolérance préfectorale à la Bourse du Travail. — La manifestation du 28 janvier.

Le congrès des délégués des organisations des travailleurs de l'Etat qui devait se tenir au siège de la C. G. T., cité Riverin, ne l'a pu, vu le nombre des délégués. En conséquence, la Fédération des Travailleurs municipaux avait, la veille, retenu une salle à la Bourse préfectorale et, dimanche matin, les délégués des organisations suivantes étaient réunis rue du Château-d'Eau :

Union fédérative des travailleurs de l'Etat, Fédération des travailleurs réunis de la marine, Fédération des travailleurs municipaux, Fédération des tabacs, Fédération des allumettiers, Fédération nationale des Syndicats d'instituteurs, Syndicat national des sous-agents des postes, Syndicat des ouvriers des postes, Syndicat de la main-d'œuvre des P. T. T., Syndicat des monnaies et médailles, Association générale des agents des postes, Association des jeunes facteurs, Syndicat du Mont-de-Piété, Fédération des employés de ministères, Association des gardiens de prison.

Quand le laquais du préfet, le nommé Jacquelin, a su que le congrès était réuni, comme il ne pouvait faire procéder « manu militari » à l'expulsion des délégués, il a donné l'ordre d'éteindre, de couper la lumière, — et le Congrès se tenant dans une salle obscure, force a été aux camarades de s'approvisionner de bougies pour continuer leurs délibérations.

Cette mesquine intolérance ne fit que jeter un peu plus de ridicule sur l'administration préfectorale... Le Jacquelin s'en rendit compte et, un peu après, il donnait l'ordre de rétablir le courant.

Durant ce temps, le Congrès avait besogné, sous la présidence de Subra, de l'association générale des agents des postes, avec, comme secrétaire Herleinière, des instituteurs.

Tout d'abord, l'assemblée refusa d'admettre comme délégué Copigneaux, dont on sait la triste attitude dans la campagne contre les organisations syndicales.

Le secrétaire du comité organisateur, le camarade Nègre, fait l'historique du mouvement et rappelle que si la manifestation qui doit avoir lieu le 28, a été reculée à cette date, c'est parce que le projet Barthou ne pouvait venir en discussion auparavant.

Le Congrès arrête ensuite le principe de la manifestation du 28 et la liste des orateurs qui devront se rendre, à cette date, dans les soixante villes principales, où sont organisées des réunions.

On décide que des circulaires seront envoyées à toutes les catégories de travailleurs adhérentes au mouvement. Ces circulaires seront différentes pour chaque organisation et rappelleront leurs revendications respectives.

De plus, des affiches seront envoyées en province, pour annoncer les réunions projetées.

A Paris, les intéressés seront prévenus par circulaires et communications à la presse. Le meeting aura lieu au manège Saint-Paul.

Le Congrès se rallie ensuite en principe au projet Dejeante et Vaillant, étendant le droit syndical à tous les salariés, ouvriers, employés et fonctionnaires.

Dans l'après-midi, en raison des incidents du matin, le Congrès a poursuivi ses travaux, salle Jules, en face de la Bourse ; il a examiné le rapport Barthou, et a précisé les points sur lesquels il désire voir apporter des modifications.

En fin de séance, l'ordre du jour suivant a été voté :

Le Congrès décide de nommer immédiatement une commission chargée de se rendre auprès de tous les groupes du Parlement pour leur déclarer que les travailleurs de l'Etat, des départements, des communes et services publics demandent, de façon impérative, que le rapport Barthou vienne en discussion avant le 15 mars 1906 ;

Décide que si on n'accorde pas aux travailleurs de l'Etat, des départements, des communes et des services publics les mêmes droits que la loi de 1884 confère aux travailleurs de l'industrie privée, ceux-ci considéreront les parlementaires qui auront voté contre comme les ennemis de leur classe, et agiront en conséquence, tant au point de vue politique qu'au point de vue économique.

Dans une dernière réunion, qui s'est tenue lundi soir, salle Jules, sous la présidence du camarade Couderc, des allumettiers, les délégués ont reconnu la nécessité de constituer un organisme central reliant, en vue d'une action commune, toutes les organisations des travailleurs de l'Etat.

Après une longue discussion, un ordre du jour conforme aux propositions ci-dessus a été adopté.

CHEZ LES EPICIERS

L'action pour le repos hebdomadaire. — Une manifestation dans le seizième arrondissement.

Le superbe mouvement de grève de décembre a donné aux épiciers parisiens le repos hebdomadaire, — du moins dans les grandes maisons. Désormais, celles-ci ferment boutique le dimanche à midi et ne rouvrent que le lendemain à midi.

Moins facilement l'action syndicale s'est exercée dans les maisons de second et de troisième ordre, et il en est beaucoup de celles-ci qui continuent à ouvrir.

C'est à imposer le repos hebdomadaire à ces petites maisons, — tout comme aux grandes épiceries, — que s'actionnent les camarades épiciers.

Le syndicat va entreprendre une série de réunions et de manifestations de quartier, et il va y être préludé par un grand meeting qui se tiendra le 8 février.

Ce mouvement a d'autant plus chance d'aboutir que l'initiative est grande chez les militants épiciers ; ils comptent sur leur propre force syndicale et n'espèrent rien de l'intervention des pouvoirs publics.

On a vu, dimanche, comment cette initiative se manifesta.

Dans le seizième arrondissement, vers les quatres heures de l'après-midi, une centaine de commis d'épicerie se sont formés en colonne et ont manifesté contre les patrons du quartier qui restaient ouverts.

Devant les magasins fermés, les manifestants s'arrêtaient et acclamaient les commerçants.

Par contre, dans les rues de Passy, de Villejust et de Traktir, où des épiceries étaient ouvertes, un conspuage en règle s'effectua.

Le public s'attroupa, et la foule, gouailleuse, approuva les manifestants.

Tout se serait passé sans encombre, quand la police intervint, qui, avec la brutalité coutumière, voulut faire circuler. Son intervention ne fit qu'accroître le trouble de la circulation ; en bousculant la foule, elle provoqua un léger sabotage : les étalages se culbutèrent et les légumes et les gâteaux roulèrent au trottoir, et il en résulta d'étranges marmelades.

Tout serait au mieux si une arrestation n'avait été opérée : celle d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui a été envoyé au Dépôt parce qu'un sergot de six pieds de long se plaint d'avoir été « brutalisé » par lui.

TRUCS D'ASSUREURS

Tout accident survenu à un travailleur dans l'exercice de sa profession n'est pas un « accident du travail » prévu par la loi des 9 avril 1898-22 mars 1902, 31 mars 1905.

Cela tient à ce qu'il y a des professions *assujetties* à la loi et d'autres qui ne le sont pas, et, ce qui est le plus drôle, pour les gens qui ne comprennent pas les subtilités des lois et des jurisprudences qui les complètent, d'une façon plus ou moins logique, c'est que deux personnes victimes d'accidents dans des conditions identiques ne peuvent se réclamer de la loi sur les accidents du travail. Ainsi, deux camionneurs qui conduisaient deux voitures semblables, chargées des mêmes marchandises, se blessent de la même façon : l'un sera admis à profiter de la loi de 1898 ; l'autre, non, parce que le premier est l'employé d'un *entrepreneur de transports* et le second l'employé d'un commerçant qui fait transporter ses propres marchandises.

Ce *distinguo* se rencontre assez souvent dans l'application de la loi. Toutes les entreprises qui ont le caractère industriel sont assujetties alors que celles qui sont purement commerciales échappent à l'assujettissement à cette loi pour rentrer dans le domaine du *droit commun*, qui exige une faute quelconque du patron pour entraîner sa responsabilité, quelle que soit l'importance du préjudice souffert par la victime de l'accident. Ces dernières entreprises sont néanmoins soumises à l'action de la loi de 1898 quand elles emploient un moteur inanimé ou des matières explosives.

La différence de traitement appliqué aux entreprises commerciales ou industrielles n'empêche pas les Compagnies d'assurances sans scrupules de proposer leurs bons offices aux patrons de toutes catégories, leur laissant accroire que la loi s'applique à tous les accidents survenus à tous les travailleurs ; et il advient que des commerçants assurent leur personnel, paient des primes, qu'ils lui font parfois supporter en tout ou en partie, et lorsqu'un employé est tué ou blessé, la Compagnie indemnise ou non, selon son bon plaisir. Si la victime ou ses ayants droit poursuivent en vertu de la loi qu'ils croyaient applicable à leur cause, ils en sont pour leur action inutile, et certains patrons sont bien surpris alors du résultat de l'assurance qu'ils avaient contractée.

Il y a des professions non assujetties à la loi où les accidents sont fort nombreux, telles celles des marchands de charbons, des marchands de fers, des marchands de vins en gros, toutes ces entreprises qu'on nomme communément chantiers et que les juges déclarent n'en être point, mais simplement des entrepôts, qui ne sont pas visés à l'article premier de ladite loi sur les accidents du travail. Les malheureux qui sont victimes d'accidents survenus dans l'exploitation de ces entrepôts, aux travaux plus dangereux que ceux de certaines petites industries assujetties, sont bien décontenancés en apprenant que le régime du droit commun seul leur est applicable, et qu'ils ne peuvent rien obtenir s'il n'y a aucune faute à alléguer contre l'employeur, s'il même par négligence ou imprudence, s'il plaît à l'assureur d'éluder de mauvaise foi, chose très commune chez les trafiquants des assurances.

Les travailleurs qui sont suceptibles de se trouver pris en pareil cas devront, chaque fois qu'ils en auront l'occasion, faire entendre à leurs patrons la différence qui existe entre les entreprises visées par la loi du 9 avril 1898 et celles qui ne le sont pas, afin qu'ils prennent leurs précautions s'ils veulent sincèrement que ceux qu'ils emploient soient indemnisés le cas échéant. Il faut mettre les patrons en garde contre l'escroquerie dont ils sont victimes de la part des Compagnies, au grand préjudice des ouvriers envers lesquels ils ont cru se montrer généreux, quand ce ne sont pas les ouvriers eux-mêmes qui sont volés réellement, ayant subi des retenues, avouées ou déguisées, destinées aux primes fixées par les polices.

Les contrats doivent dire qu'au cas de non assujettissement, les ouvriers ou employés seront indemnisés de telle ou telle façon, et les patrons devront exiger l'exécution de ces contrats, s'ils sont sincères.

Les parquets devraient bien mettre le nez dans ces procédés de voleurs.

E. QUILLENT.

Aux Ardoisières de la Forêt

Pour la liberté syndicale contre les exploiteurs catholiques. — Mise en déroute de la jaunisse. — Reprise du travail.

Pendant six semaines, 1,200 ardoisiers ont soutenu une lutte acharnée contre les prétentions de la Compagnie Rennaise, ayant comme administrateurs les trop fameux Lalande, un brasseur d'affaires ; le général Marcille ; Sauvage, le bien nommé, sur le compte duquel, à ce moment-ci, se chuchotent certaines histoires qui, bientôt rendues publiques, édifieront pleinement sur la délicatesse de ces exploiteurs.

Qu'on sache d'abord que la bande, confite en sainteté, déclarait ouvertement son intention d'étrangler la section syndicale, et de faire subir ensuite aux ouvriers une diminution de 20 %.

En outre, nos camarades ont réussi, depuis un an, à secouer le joug du scrupuleux directeur Loquart.

Ce personnage ne voulait pas admettre qu'un ouvrier ayant été condamné — avec sursis — pour faits de grève, reste à son établissement,... oubliant que, lui-même, attrapa deux mois de prison, lors des troubles antisémites d'Alger pour assommades de femmes et d'enfants. De plus, à la Forêt, il obligeait les ouvriers, sous peine de renvoi, à se marier religieusement, à faire baptiser leurs enfants, à ne lire que les journaux de son choix, etc.

Or, les camarades, grâce à l'organisation syndicale, ayant réussi à s'affranchir, le Loquart et sa bande rêvaient de rétablir leur ancienne domination.

Il y a un mois, exaspérés par de pareilles prétentions, les ouvriers envahissaient les bureaux du despote, mettaient tout à sac, mais ne réussissaient pas à lui infliger la correction méritée par son arbitraire.

Depuis, nos camarades subissaient le *lock-out*, encouragés par la sympathie du monde ouvrier de la région, par les ressources que la Fédération centralisait, désespérant l'administration par leur résistance acharnée.

C'est alors qu'avec la complicité des autres Compagnies ardoisières, comptant mettre à profit, à leur tour, la défaite du syndicat de la Forêt, en imposant les mêmes conditions à leur personnel, l'administration Rennaise, assurée de la lâcheté d'une poignée de jaunes, faisant appel au services du renégat Brétry.

Dans la nuit du 7 au 8 courant, un manifeste de ce sale individu s'étalait sur les murs de Combrée, invitant *les honnêtes ouvriers* à se débarrasser des meneurs révolutionnaires Legoff, secrétaire de la Fédération, et tous autres Yvetot, à doctrines subversives, cause de toutes leurs misères, les assurant qu'aussitôt la reprise du travail, *sans conditions*, s'ouvrirait, pour eux et leurs familles, une ère de bien-être et de liberté, et qu'à cet effet, il ferait une conférence le lundi, à une heure, salle de la Mairie.

Après une réunion en plein air, sous une pluie battante, au nombre de quinze cents, nous nous rendîmes à Combrée, distant d'au moins cinq kilomètres, en chantant l'*Internationale*.

En quelques minutes, la salle fut nettoyée, et, non pas le Biétry, mais son lieutenant Cronoski, fut traîné sur le perron, et là, comme à un pilori, dut subir le supplice de s'entendre cracher à la face, par Ménard d'abord, par un rédacteur de la *Tribune ouvrière* ensuite, toute leur vie de bassesse et de lâcheté.

A grand' peine protégé par les gendarmes, il regagna son hôtel, d'où, quelques instants après, des camarades le sommaient de déguerpir au plus vite, par le premier train ; ce qui fut fait.

Depuis, la reprise du travail s'est effectuée et les camarades restent forts dans leur organisation syndicale.

L. MÉNARD.

LA POLITIQUE ET LA CAISSE

Le citoyen René Renoult, président du comité radical-socialiste, est-il le même homme que maître René Renoult, avocat qui plaide devant le tribunal de la Seine pour les patrons les appels des jugements des prud'hommes ?

Le grand chef du parti bourgeois qui semble cotoyer la classe ouvrière, avocat des entrepreneurs de *demandes reconventionnelles* dont se plaignent tous les travailleurs, cela ne manquerait pas de charme. Nous voulons croire qu'il y a erreur.

On s'est trompé, sans doute, également quand on prétendit qu'un hôte de la Chambre des députés, arrivé grâce aux suffrages des ouvriers, nombreux dans sa circonscription, était médecin d'un syndicat de garantie de patrons contre les accidents du travail ?

LE PROCÈS DE PENGAM

VERDICT D'ACQUITTEMENT

A la Cour d'assises de Quimper. — La « question ne sera pas posée » à un soldat. — Ecroulement de l'accusation

La Cour d'assises du Finistère, siégeant à Quimper, vient, après deux jours de débats, d'acquitter le camarade Pengam.

Ce verdict a une portée considérable, car il ne faut pas oublier que les mesures arbitraires prises par l'amiral Péphau contre Pengam sont un des incidents qui suscitèrent la grève générale des travailleurs des arsenaux de la marine de l'Etat.

L'état d'accusation porte que Victor Pengam, ouvrier tôlier au port de Brest, est incriminé d'avoir, à Brest, le 5 octobre 1905, dans un discours prononcé au Casino brestois, adressé, dans un but de propagande anarchiste, une provocation à la désobéissance, à des militaires.

Pengam a dit notamment aux militaires que « lorsqu'ils seraient appelés à marcher contre les grévistes, au mois de mai prochain, au moment de la grève générale, ils devaient refuser d'obéir et au besoin tirer leur première balle sur les chefs ».

C'est devant une salle comble que s'ouvre l'audience, et on a eu soin de mettre au fond de la salle un piquet d'infanterie,... afin que les camarades soldats en prennent de la graine...

La première question — après les préliminaires terminés, — roule sur le point de savoir si la conférence était publique ou privée, et aussi, s'il y assistait ou non des soldats.

Pengam affirme qu'on n'entrait que sur présentation de tickets syndicaux, et c'est bien ce qui semble démontré, aucun témoin, — même policier ne venant infirmer le contraire. Donc, la réunion était privée et l'accusation ne pouvait même pas se produire, — des paroles prononcées en réunion privée n'étant pas, quelles qu'elles soient, poursuivables.

Comme de juste, le président n'admet pas cette thèse : il veut que la réunion ait été publique !

Les témoins à charge

Après l'insignifiant défilé de policiers, vient témoigner à la barre un soldat du 2e régiment colonial ; il déclare être entré au Casino, muni d'un ticket que lui avait remis à la porte un ouvrier : le témoin paya 30 centimes et se fit nsuite supplémenter pour une loge à 1 franc.

D'après lui, Pengam laissait à ses auditeurs le soin de choisir entre l'ordre qui serait donné de marcher contre les grévistes ou le conseil qu'il donnait de n'en rien faire. C'était un simple point d'interrogation qu'il posait.

Le défenseur de Pengam, Me Lévy-Oulman, interroge : « Tireriez-vous volontiers sur vos frères si l'ordre vous en était donné ? »

Le procureur de la République, à telle question, se dresse furibond et il déclare s'opposer énergiquement à ce que cette question soit posée à un soldat.

Le défenseur insiste, ne recherchant, dit-il, que la lumière ; mais le président clôt l'incident en déclarant que la *question ne sera pas posée*.

« La question ne sera pas posée !... » La formule est connue. Mais, si elle n'est pas posée à la barre des cours d'assises elle se pose dans la conscience des soldats... et nous souhaitons qu'ils y répondent comme il convient !

Après ce soldat, défilent des musiciens de la flotte qui, costumés en civil, jouaient au Casino. L'un d'eux est chef d'orchestre. Celui-ci déclare avoir été « écœuré » par la conférence de Pengam ; il n'a cependant pas entendu les propos que lui reproche l'accusation.

Charmants ces militaires qui s'en vont faire des « extra » en civil, faisant ainsi concurrence aux simples travailleurs ! Ceux-là ne *tirent* pas sur les ouvriers... ils se bornent à leur *tirer* le pain de la bouche.

Les témoins à décharge

C'est d'abord le citoyen Aubert, le maire de Brest ; il lui paraît bien difficile pour un militaire de tirer sur un groupe où pourraient se trouver des parents de celui-ci. Il estime, en outre, que la présence de la troupe dans les grèves ne peut qu'exciter les grévistes au lieu de les calmer.

Après lui, le citoyen Litalien, adjoint au maire de Brest, fait l'éloge de Pengam, qu'il a connu dans une U. P. Le témoin pense, avec beaucoup d'autres personnes, que la guerre est immorale et que l'institution des armées est une chose dont il faut poursuivre la modification. Il estime que Pengam avait le droit, qu'à tout citoyen dans une démocratie, d'exprimer librement une opinion.

Le président, avec un air de pince-sans-rire, pousse une colle au citoyen Litalien, à qui il rappelle qu'il a requis la troupe en un moment de grève. « C'était la loi ! » répond le témoin avec tristesse, en évoquant les contradictions auxquelles l'a obligé sa fonction.

Le camarade Roulier, secrétaire de la Bourse du travail de Brest, déclare que Pengam est victime d'un véritable complot policier. Il accuse la police brestoise et la presse réactionnaire d'avoir dénaturé les paroles reprochées à son camarade.

Quant à lui, il n'hésite pas à déclarer qu'il n'aurait pu tenir un langage aussi modéré. Il a encore à faire ses vingt-huit jours, et si pendant cette période on lui donnait l'ordre de tirer sur les grévistes, ses balles frapperaient ailleurs peut-être, mais assurément pas sur les travailleurs.

Alphonse Martin, conseiller municipal de Brest, proteste contre la prévention dirigée contre Pengam, qui est la douceur, la modération même. Il termine sa déposition en disant :

— Si c'est un crime de tuer un officier, je considère que c'est un double crime de tuer un travailleur.

De son côté, le docteur Boyer dit que dans une dizaine d'années, ce qu'il y a d'excessif aujourd'hui se sera atténué et sera monnaie courante pour tout le monde.

— En le condamnant, vous me condamneriez aussi, mais vous ne nous empêcherez pas de défendre nos opinions avec la conviction profonde qu'un jour vous partagerez nos idées.

D'autres témoins défilent ! Tous se succèdent à la barre,affirment unanimement leurs idées antimilitaristes et s'étonnent des pour-

suites dirigées contre leur camarade Pengam, qui, disent-ils, s'est borné à donner de sages conseils à ses auditeurs.

La citoyenne Guéguan, militante de Brest, déclare avec énergie qu'elle apprendra à ses enfants à haïr la guerre.

Un employé dessinateur à l'arsenal de Brest, déclare avec énergie qu'elle apprendra à l'organisation syndicale. Il se plaint de la modicité de son salaire, 4 fr. 10 par jour, avec lesquels il lui faut nourrir sa femme, quatre enfants et sa vieille mère. Il est du devoir de la société de remédier à cet état de choses, qui aigrit le travailleur.

Le procureur de la République dit : « Nous sommes tous d'accord sur les réformes sociales à faire, mais cela n'implique pas qu'il faille désorganiser l'armée et supprimer la patrie. »

Le citoyen Goude, commis de la marine, adjoint au maire de Brest, est à la barre. Ne connaissant pas Pengam, il eut la curiosité, lorsque les journaux annoncèrent sa conférence, de s'y rendre afin peut-être de contredire ses déclarations si celles-ci eût paru aussi trop outrées. Car, dit-il, dans certaines doctrines antimilitaristes, il y a des exagérations qui, au lieu de nous attirer les foules, les repoussent plutôt.

Il écouta donc le conférencier avec la plus grande attention, et il constata que Pengam ne conseillait pas aux soldats de ne pas tirer.

« Cependant, dit-il, beaucoup d'hommes éminents sont de cet avis qu'en cas de grève le soldat ne doit pas tirer sur la foule. M. Jaurès l'a formellement déclaré devant la Cour d'assises de la Seine lors du procès Hervé.

« Le devoir du soldat, a-t-il dit, est de ne pas tirer sur l'officier, mais son devoir étroit est aussi de refuser de tirer sur l'ouvrier.

« La conférence de Pengam a été on ne peut plus modérée. Sa condamnation, en même temps qu'elle étonnerait tous les syndiqués, ne prouverait rien. Elle n'empêcherait pas l'idée de marcher... »

Le camarade Vibert, premier adjoint au maire de Brest, clôt la série des témoins à décharge. Il atteste que la conférence de Pengam n'eut aucun caractère délictueux ; puis, en réponse à une question que lui pose Me Lévy-Oulmann, il se déclare énergiquement opposé à l'intervention de la troupe dans les grèves.

Réquisitoire et défense

Le procureur de la République s'efforce, en ressassant les lieux communs, de procurer un locataire de plus aux prisons de la République. Il dit qu'il faut arrêter la campagne antimilitariste qui préoccupe fort les bourgeois.

« Le verdict que vous rendrez, dit-il en terminant, sera un verdict de principe. Vous êtes des patriotes qui ont le souci de garantir l'intégrité de la patrie, vous direz que ces théories sont dissolvantes, qu'elles ne peuvent être tolérées et qu'à l'heure où nous sommes, dans la situation actuelle de l'Europe, la France a besoin d'être forte, et que son armée, qui est l'espoir et la sécurité du pays, a le droit d'être respectée et aimée... »

Eh oui, il faut aller se faire crever la paillasse à la frontière ; mais l'appel du procureur n'a pas été entendu. Est-ce à dire qu'en lui refusant le « verdict de principe » qu'il demandait le jury s'est prononcé contre la guerre ?

Pengam, pour sa défense, avait d'abord eu l'intention de refaire, devant le jury, sa conférence du Casino brestois ; mais, vu la longueur des débats, il y renonce et il se borne à déclarer qu'en agissant comme il a fait il avait la conviction de faire son devoir, et que ce devoir il le remplira toute sa vie.

De vigoureux applaudissements soulignent sa déclaration et le président menace de faire évacuer la salle à la prochaine.

Me Lévy-Oulmann, avec une argumentation serrée et une chaleureuse éloquence, présente la défense de Pengam.

« Ce que veulent les antimilitaristes, conclut-il, c'est le désarmement général : ils sont les véritables pacifistes, des humanitaires conscients. En acquittant Pengam, vous consacrerez, une fois de plus, le droit à la liberté de penser. »

L'acquittement !

Le jury se retire et son verdict est vivement rendu. Dix minutes de délibération lui suffisent pour rapporter un verdict négatif sur toutes les questions posées.

Et c'est la mine déconfite, mais aux bravos unanimes du public, que la Cour prononce l'acquittement de Pengam.

Dans les Chemins de fer

Le jésuitisme des grandes Compagnies. — Guerre sournoise aux syndiqués

On a pu faire, depuis quelques jours, deux constatations quelque peu contradictoires, du moins en apparence.

D'une part, le citoyen Rouanet a donné connaissance à la Chambre des députés de nombreux cas de violation du droit syndical par les grandes Compagnies. D'autre part, les Compagnies de l'Est et du Paris-Orléans ont, pour la première fois, reçu une délégation de travailleurs syndiqués. Dans les autres réseaux, le personnel et la direction sont en rapports directs depuis plusieurs années.

Or, tout ceci démontre simplement la duplicité, la fourberie de nos exploiteurs, l'hypocrisie des directeurs. Ces messieurs reçoivent les délégués du personnel syndiqué parce qu'ils n'osent pas faire autrement ; mais ils se vengent lâchement de cette légère atteinte à leur autocratie en persécutant les militants, en les déplaçant sans motifs valables, en leur refusant tout avancement, tout relèvement de salaire, en ne tenant aucun compte de leur ancienneté ni de leurs aptitudes.

Donc, nous sommes aujourd'hui assez forts pour être reçus par les Compagnies et traiter directement avec leurs représentants ; que nous reste-t-il à faire ? Devenir plus forts encore, de façon à imposer aux Compagnies, d'abord le respect du droit syndical, ensuite de meilleures conditions de travail.

Et pour devenir plus forts, nous n'avons qu'à user de toutes les ressources et des multiples moyens que nous offre l'action syndicale : réunions, manifestations, agitation incessante, etc.

MICHEL BORDEL.

La Campagne des Huit Heures

PARIS

Les meetings organisés par l'Union des syndicats de la Seine

La résolution prise par l'union des Syndicats du département de la Seine, que nous avons signalée dans le dernier numéro de la *Voix du Peuple*, commence déjà à porter ses fruits; nombreux sont les Syndicats qui ont constitué dans leur sein des Comités d'action pour les Huit Heures, et qui ont décidé de déployer toute leur activité pour préparer leurs adhérents à l'action décisive du premier mai 1906.

Dans toutes les corporations, un nombre considérable de meetings s'organisent, tous les Syndicats décident de convoquer individuellement leurs membres aux grandes réunions de propagande générale organisées par l'Union des Syndicats.

Il est bon de signaler l'initiative prise par l'Union des Mécaniciens, de faire apposer des affiches pour inviter la corporation à assister aux meetings de l'Union.

Il est réconfortant de constater l'activité intense qui se manifeste actuellement ; elle est le prélude des victoires futures.

Mais nous croyons que l'on a un peu trop délaissé l'action pratique qui était employée dès le début du mouvement ; malgré la popularité qu'a acquise la Journée de Huit Heures, il est nécessaire de développer la pratique de l'opposition, dans tous les lieux publics : tramways, chemins de fer, etc., de papillons, posant, en des formules brèves, la question des Huit Heures.

Il est nécessaire que constamment, dans tous les milieux, dans toutes les réunions, à chaque instant, les militants provoquent la discussion de cette importante question ; ce n'est qu'au prix des plus grands efforts que nous arriverons à créer un courant d'opinion favorable, indispensable pour que notre mouvement prenne l'ampleur et la force nécessaires.

Tous les syndiqués doivent faire acte de militants, point n'est besoin d'être orateur pour faire besogne utile, tous les travailleurs ont leur faculté particulière de propagande; nous leur demandons de déployer toutes ces facultés pour la conquête de la journée de Huit Heures ; que tous se livrent à la propagande par la parole, par l'écrit, par la discussion dans leur famille, à l'atelier, dans la rue, par l'apposition de placards, d'affiches, d'étiquettes, et par tous les moyens possibles, et nous sommes certains ainsi d'aboutir à la réussite de notre mouvement.

L'Union des Syndicats a organisé, pour le samedi 10 février, la première série de réunions; voici l'affiche qu'elle fait apposer sur les murs de Paris :

POUR LA CONQUETE DES HUIT HEURES ET DU REPOS HEBDOMADAIRE.

Travailleurs,

Quelques mois nous séparent du Premier Mai 1906, date à laquelle le prolétariat s'est donné rendez-vous pour tenter par un effort unanime de conquérir la JOURNEE DE HUIT HEURES et le REPOS HEBDOMADAIRE.

Afin d'intensifier la campagne entreprise et d'assurer toute la cohésion nécessaire à ce vaste mouvement, l'Union des Syndicats a décidé d'organiser plusieurs séries de réunions : les premières

GRANDES REUNIONS

auront lieu le samedi 10 février, à 8 heures et demie du soir.

1° Salle des Fêtes, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, 10e arrondissement ;

2° Salle Cambrinus, 209, rue de Charenton, 12e arrondissement ;

3° Salle de l'Etoile-d'Or, 4, avenue d'Italie, 13e arrondissement ;

4e Salle Scherer, 18, rue Croix-Nivert, 15e arrondissement ;

5e Salle des Cours de la Voiture, 11, avenue des Ternes, 17e arrondissement ;

6e Salle du Progrès social, 92, rue Clignancourt, 18e arrondissement ;

7e Salle Berenger, 4, rue de Flandre, 19e arrondissement ;

8e Salle de la Bellevilloise, 21, rue Boyer, 20e arrondissement.

Camarades !

Entre les réformes immédiatement réalisables, la JOURNEE DE HUIT HEURES avec un minimum de salaire et le REPOS HEBDOMADAIRE, sont les meilleures.

Marchons à leur conquête, n'attendons rien des gouvernants, qui ne nous donneront que ce que nous aurons la force de leur imposer.

Camarades, unissons-nous, assistons tous aux réunions du 10 février, préparons-nous pour l'assaut du Premier Mai 1906, luttons avec ardeur et persévérance pour notre émancipation.

Cette série de réunions doit constituer le premier effort de toutes les organisations syndicales pour la conquête de la Journée de Huit Heures.

Il est la première mobilisation des énergies sur lesquelles nous pouvons compter ; c'est pour cela qu'il importe que tous nos camarades soient présents et que pas un Syndicat ne néglige de nous apporter son appoint en convoquant à ces réunions tous leurs adhérents. — RAYMOND DUBÉROS.

Chez les lithographes. — Commission de propagande locale

Les divers Syndicats de lithos parisiens viennent de constituer un Comité de propagande pour la place de Paris. Ce Comité organise une première réunion pour le 13 février et, par le manifeste suivant, il fait appel aux camarades de la Corporation :

Camarades lithographes,

Bientôt sera rendue l'échéance de l'engagement pris, au Congrès de Bourges de septembre 1904, par toute la classe ouvrière organisée, décidée à obtenir la journée de Huit Heures.

Partout les travailleurs affirment leur volonté de conquérir, par la diminution des heures de travail, un mieux-être certain.

La période des paroles finie, celle de l'action énergique et coordonnée commence.

Les groupes parisiens de la lithographie ont si bien compris que nos chances de succès seraient d'autant plus grandes que nous serions unis en un bloc compact et indissoluble, que faisant passer au second plan tout ce qui, jusqu'à ce jour, avait pu les diviser ; ils ont, dans une admirable et unanime compréhension des devoirs syndicaux, constitué sous l'égide fédérale une Commission de propagande locale des Huit Heures.

Si cette Commission peut beaucoup quant à la propagande d'ensemble, il appartient à tous les camarades lithographes syndiqués de l'aider dans sa tâche ardue par une active propagande individuelle, propagande qui peut utilement s'exercer à tous les instants.

Nous avons pensé que de grandes réunions corporatives étaient indispensables pour convaincre les hésitants, les timorés que leur propre intérêt leur commande de ne pas s'éloigner de la lutte.

C'est pourquoi tous sans exception, syndiqués et non syndiqués, *les premiers amenant les seconds, vous vous ferez un devoir d'assister nombreux à la GRANDE REUNION DE PROPAGANDE qui aura lieu le* mardi 23 février 1906, *à 9 heures du soir, dans la grande salle de la Bourse du Travail.*

A cette réunion, où toutes les opinions pourront s'exprimer librement, sera exclusivement traitée la question des Huit Heures *au point de vue général d'abord et au point de vue lithographique ensuite.*

Camarades lithographes, tous vous viendrez-et par votre présence nous démontrerez que, dans la lutte pour des revendications prolétariennes, la lithographie n'entend pas rester en arrière.

Vive l'entente ouvrière. Un pour tous, tous pour un.

DANS LA TYPOGRAPHIE

La Fédération du Livre continue son action pour la journée de neuf heures

Quoique la Fédération du Livre ait tenu à limiter son action à la Journée de Neuf Heures, — cette action se rattache formellement à l'agitation générale qui emporte toute la classe ouvrière.

On sait que c'est au Congrès de Lyon que le Livre, après s'être, en principe, prononcé pour la Journée de Huit Heures, a ensuite décidé de borner momentanément son action à l'obtention de la journée de neuf heures. Nous avons signalé aussi que les plus fortes sections se prononcèrent pour la journée de Huit Heures et que, si la journée de Neuf Heures eut pour elle une majorité de délégués, la journée de Huit Heures eut une majorité de syndiqués.

Le Congrès décida aussi qu'avant toute mesure de résistance, le Comité central demanderait à l'Union des maîtres imprimeurs de France de reconstituer et faire fonctionner la Commission mixte, afin de rechercher les moyens d'appliquer les résolutions de Lyon.

Le Congrès patronal de Rouen, saisi des décisions de Lyon, avait résolu, lui aussi, d'entrer en négociations.

A cet effet, et d'un commun accord, il fut convenu que les délégués patrons et les délégués ouvriers se réuniraient à Paris, au cercle de la librairie, le samedi 16 décembre 1905.

Les délégués ouvriers exposèrent les revendications de la corporation, rappelèrent les décisions de Lyon, la question à résoudre : journée de travail, unification des salaires, apprentissage, tarif à la machine, travail en commandite.

Sur la question des heures de travail, ils furent catégoriques.

L'acceptation du principe de la journée de neuf heures, sans abaissement de salaire, fut la condition préalable posée par les délégués ouvriers pour la création et le fonctionnement de la Commission mixte. Si les délégués patrons acceptaient ce principe, la commission aurait alors à se réunir pour étudier les moyens propres à en assurer l'application.

Si, au contraire, cette manière de voir n'était pas adoptée par les patrons, la réunion de la commission mixte deviendrait véritablement inutile, la Fédération du Livre étant bien décidée à établir la journée de Neuf Heures pour le Premier Mai 1906, au plus tard.

Les délégués patrons rendirent compte de ce premier entretien au Comité central. Celui-ci ouvrit sur la question ainsi posée une sorte de referendum auprès de tous les patrons et convoqua une réunion générale qui aura lieu à Paris le 3 février. C'est la que les patrons prendront une décision ; c'est alors que, selon les décisions prises, la Fédération du Livre saura la méthode qu'elle aura à employer pour obtenir les Neuf Heures.

Déjà, cependant, comme il arrive pour tous les grands mouvements d'ensemble, quelques mouvements partiels permettent de présager bien de l'allure et des résultats du grand mouvement. A Nantes, le principe de la journée de Neuf Heures est accepté par la grande majorité des patrons. A Rochefort, la journée de Neuf Heures est appliquée dans toutes les imprimeries de la ville depuis le premier janvier et d'autres renseignements permettent d'espérer que de bons résultats couronneront les efforts et la fermeté des camarades typographes.

Dès maintenant, les membres du Comité central sont partis en délégation dans toutes les directions pour stimuler les convictions, donner les instructions nécessaires, entretenir les courages et les dévouements.

MARSEILLE

Organisation de réunions de quartier. — Cotisations supplémentaires

Le Conseil d'administration de l'Union des Syndicats marseillais vient d'adresser la circulaire suivante aux Syndicats :

Camarades,

Le Conseil d'administration de l'Union des Chambres syndicales prie, notamment tous les Syndicats adhérents à la Bourse du Travail, d'agir vigoureusement et d'intensifier la propagande en faveur de la Journée de Huit Heures.

Le temps presse, il faut absolument que la classe ouvrière organisée soit prête pour que tous les travailleurs refusent de prolonger la journée de travail au-delà de Huit Heures, dès le Premier Mai 1906.

A cet effet, il a été décidé :

1° que des réunions de quartiers, organisées par le Conseil, auront lieu tous les 15 jours, indépendamment de celles qui se feront en dehors de Marseille.

2° Les Syndicats sont invités à donner des réunions, pour leur corporation, le plus souvent possible ; ils pourront, à cet effet, faire appel, au moins trois jours à l'avance, au Conseil pour avoir des orateurs traitant la question ;

3° Les Syndicats sont également priés de donner au secrétariat de la Bourse, les noms et adresses de ceux de leurs membres qui sont aptes à prendre la parole sur la journée de Huit Heures, cela pour que l'action soit générale ;

4° Cette campagne indispensable entraînant des frais considérables, les Syndicats sont tenus de verser immédiatement la cotisation supplémentaire de 1 fr. 50 par mois (décision de l'A. G.) ; de plus, ils sont invités à faire des collectes à l'issue de chacune de leurs réunions, afin de constituer une caisse spéciale qui est indispensable.

Camarades, à l'œuvre. Voulons la journée de Huit Heures ! ! Vouloir, c'est pouvoir. Soyons énergiques et, au Premier Mai 1906, tous les travailleurs ne feront plus que Huit Heures de travail par jour.

LES BAGNES CAPITALISTES

PARIS

Patrons récidivistes et ouvriers complaisants

Pour la dixième fois le syndicat des modeleurs mécaniciens de la Seine vient d'être obligé de requérir l'inspection du travail contre deux exploiteurs de marque, les frères Régy, modeleurs-mécaniciens, 120 et 122, quai de Javel.

Ces individus qui se sont promis depuis longtemps de jeter bas le syndicat, continuent la tactique employée par eux et qui consiste à contraindre leurs parias à fournir 18 heures de travail par jour.

De cette façon, pensent ces exploiteurs, les malins du syndicat seront acculés au chômage et seront obligés de capituler devant notre volonté.

Que ces rapaces exploiteurs, — qui osent s'intituler socialistes ! — sachent que le syndicat est encore tout prêt à recommencer la lutte, qu'il mena, il y a deux ans dans la *Voix du Peuple*.

Ces « bons » patrons qui sont venus nous dire que leur personnel jouissait dans leur maison d'une grande liberté et ne faisait jamais plus de dix heures de travail, oublient de nous dire aujourd'hui, qu'ils le contraignent à marcher au-devant de la maladie qui est toujours la résultante du surmenage.

Naturellement, il faut toujours que leurs exploités soient vraiment complaisants pour se prêter à la circonstance en acceptant de faire une aussi sale besogne. Ces camarades, qui certainement font fausse route ne croient pas un seul instant qu'ils réaliseront le bonheur de cette façon. C'est tout simplement l'appât du gain qui les conduit à autant d'asservissement.

Et voilà pourquoi, lorsque nous leur avons parlé de réaliser la journée de huit heures, les modeleurs du bagne Régy se sont cachés dans leur maison-mère. Si réellement ils ont une conscience ils devront se demander comment font pour vivre les camarades qui sont en chômage depuis un mois et qui ont des enfants à élever.

Conclusion : L'un de leurs exploiteurs a reçu les palmes académiques pour œuvre de bienfaisance. — *Le conseil syndical.*

CHEZ LES BUCHERONS

A SAINT-BAUDEL (Cher)

La lutte des marchands de bois et des propriétaires fonciers contre les syndicats des bûcherons se retrouve sur tous les points de la région forestière du Centre. Après la région de La Guerche, c'est à Saint-Baudel qu'ils étendent le champ de leurs machinations.

Dernièrement, un marchand de bois de Châteauneuf, afin d'obtenir à des conditions plus avantageuses pour lui l'exploitation d'une coupe de bois qu'il venait d'acheter, réussit à embaucher cinq ou six malheureux jaunes qui, au mépris de leurs intérêts, acceptèrent de travailler à des prix inférieurs à ceux fixés par le syndicat.

Avertis, un certain nombre de syndiqués se rendirent auprès de ces malheureux afin de leur faire comprendre que non seulement ils portaient préjudice à leurs camarades, mais de plus, qu'ils se portaient préjudice à eux-mêmes en contribuant à avilir les salaires déjà si infimes dans la région.

Dûment stylés alors que les membres du syndicat venaient avec des paroles de fraternité, les malheureux auxiliaires inconscients du capitalisme exploiteur tentèrent de se livrer aux pires excès sur ceux qui leur parlaient en camarades.

L'un d'eux, empoignant sa cognée d'abatage, la leva pour frapper celui des syndiqués qui se trouvait le plus près de lui. Désarmé, il saisit sa scie ; mais la serpe qui lui fut à nouveau arrachée.

Persévérant dans leur calme attitude, les syndiqués réussirent à obtenir l'abandon de la coupe par les jaunes et aujourd'hui le syndicat l'exploite aux conditions fixées par les assemblées générales.

Ce simple fait, dans une commune où la presque totalité des travailleurs adhère au syndicat des bûcherons, montre à travers quelles difficultés considérables luttent les travailleurs des campagnes.

SABOUREAU, secrétaire du syndicat des bûcherons de Saint-Baudel.

ACTION FÉDÉRALE

DANS LA METALLURGIE

Tout en poursuivant avec activité la campagne pour la journée de Huit Heures, les camarades de l'Union fédérative de la Métallurgie mènent à bien un gros travail de réorganisation administrative, décidé par le XIIe Congrès national. On se souvient que le Congrès, s'inspirant des rapports publiés par les soins du Comité fédéral et de l'exemple donné par les organisations sœurs de l'extérieur, avait décidé de modifier complètement l'administration fédérale.

La plus grande partie du dernier numéro de l'*Ouvrier métallurgiste* est consacrée à ces indications : livret fédéral, cotisations fédérales, timbre-acquit fédéral, inscription des secours de route ou des secours de grève, prélèvement des cotisations, etc...

D'autre part, des initiatives intéressantes se manifestent. Dans un projet très intéressant, le camarade F. Petit marque bien ce que pourraient accomplir les commissions syndicales d'atelier établies un peu partout. Elles auraient pour but d'entretenir un esprit de concorde et de solidarité dans les relations des divers métiers ou spécialités, de veiller à ce que le taux des salaires soit toujours rémunérateur, de donner au nouvel embauché tous les renseignements nécessaires pour l'accomplissement de son travail, de régler syndicalement l'embauchage, enfin, par une entente entre les diverses commissions, d'uniformiser le taux des salaires.

Plus d'humiliants pistonnages, plus de renvois arbitraires, plus de salaires dérisoires : c'est le point de départ pour l'organisation communiste du travail.

× × L'Union fédérale a désormais un secrétaire régional demeure dans la région de l'Est, le camarade Blanchard.

Il y a quelques jours, ce camarade, accompagné de Lafaple, faisait dans divers centres industriels de l'Est une première série de réunions.

De concert, Blanchard et Varède viennent d'organiser une deuxième tournée dans le bassin. C'est par Longwy-Mont-Saint-Martin qu'ils ont commencé : le 12 janvier, ils donnaient une réunion à Gouraincourt ; le 13, ils étaient à Saulnos, le 14 à Husigny et le 15 à Villerupt.

Dans tous ces centres, nombreux étaient les travailleurs venus aux réunions et les arguments des camarades qui ont pris la parole ont été ponctués de vigoureux applaudissements.

DANS L'HABILLEMENT

Le camarade Félix Roche a commencé jeudi une tournée de conférences, organisée par la Fédération de l'Habillement. Il va passer successivement à Tours, Orléans, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Lorient, Quimper, Pont-Labbé, Brest, Saint-Brieuc, Rennes, Le Mans.

Les Bourses du Travail et les Syndicats intéressés sont invités à s'activer pour que les réunions projetées aient plein succès.

DANS LA MAÇONNERIE

La Fédération des Syndicats de la Maçonnerie et de la Pierre prépare une tournée de propagande pour visiter les Syndicats fédérés, avec un délégué, — plusieurs, si cela est possible.

Les Syndicats intéressés doivent envoyer tous les renseignements au camarade Javy, secrétaire, Bourse du Travail, Clermont-Ferrand.

DANS LE BATIMENT

Le Comité d'action des Huit Heures invite les organisations du bâtiment à examiner attentivement le projet d'action qui leur a été soumis, espérant que chacun aura à cœur de déjouer les manœuvres gouvernementales dirigées contre les Bourses du Travail pour assurer le triomphe des Huit Heures par une campagne énergique.

Les réponses seront reçues jusqu'au mardi 30 janvier, à la chambre syndicale des peintres, bureau 26, au troisième étage, Bourse du Travail.

Boycott à l'Argentine!

Le recrutement des charpentiers en France

La forte organisation syndicale et la ferme attitude de nos camarades travailleurs de Buenos-Ayres met aux abois les capitalistes et les employeurs de ce pays.

Comme pour certaines professions il leur est impossible d'opposer sur le marché du travail une fraction de travailleurs à une autre fraction, ils se préoccupent de recruter en Europe les éléments qui leur manquent là-bas pour pouvoir utilement opérer afin d'avilir les salaires.

La charpente de bois — et c'est de cette corporation que nous nous occupons aujourd'hui — est une industrie absolument nouvelle en Argentine et les éléments l'exerçant sont presque totalement composés d'immigrés français qui, en raison de la rareté de la main-d'œuvre, ont pu et su maintenir à leur métier d'art la valeur financière que l'habileté professionnelle comportait.

Un charpentier de la banlieue de Paris a été chargé de recruter en France des ouvriers charpentiers pour l'Argentine.

Nous ne nous arrêterons pas sur les mille raisons d'ordre social qui justifient, quant à présent, la nécessité de se conformer à l'avertissement donné par les organisations ouvrières argentines.

Boycottage

La *Voix du Peuple* a dit, à de nombreuses reprises, la situation épouvantable faite là-bas aux travailleurs :

Toutes les garanties sont suspendues, la liberté des individus est subordonnée au bon plaisir des patrons, au bon vouloir du dernier des mouchards.

Tout individu soucieux de son bonheur, de son libre arbitre, de sa liberté, du bien-être des siens et j'ajouterai de sa vie, doit éviter la République argentine comme on l'évitait lors du choléra de 1869.

Nous voulons croire de bonne foi le patron charpentier qui s'est occupé de recruter des ouvriers à Paris, dans les Syndicats et chez les compagnons.

Mais pour sa gouverne et celle des camarades qui seraient tentés par une vie nouvelle, nous devons détruire ce qu'ont de fallacieux les offres faites dans le but d'endriner, à Buenos-Ayres, des camarades misérablement trompés.

Un règlement imprimé fixe les conditions de travail. L'on n'a pas idée d'un tel amas de crapuleuse imbécillité.

Décarcassons la vérité du fatras des idioties transmises aux ouvriers :

Le prix de la journée est de cinq piastres, ce qui représente 11 francs en or.

Puisque le contrat est en monnaie du pays l'or n'a rien à voir dans la chose ; son cours varie chaque jour au gré des spéculateurs de la Bourse.

Les patrons paieront le voyage de l'ouvrier, mais celui-ci devra s'engager à le rembourser par retenue chaque quinzaine.

Mais article 3 du règlement patronal :

Le prix de la journée est de cinq piastres pour les ouvriers auxquels il n'aurait pas été fixé de prix dans un délai de quatre jours.

Article 4. — *Le prix des journées sera fixé par les patrons.*

Article 9. — Le patron pourra renvoyer *quand bon lui semblera* l'ouvrier qui ne remplira pas ses obligations, tout en considérant que la journée commencée doit être payée entière à moins que le renvoi soit motivé par un cas d'ébriété constaté ou pour fêmes de mauvais propos envers son patron.

C'est avec un tel contrat, dont nous donnons seulement les caractéristiques les plus importantes, que l'on veut emmener des travailleurs à 3.000 lieues de leur pays, dans une nation où toutes les garanties les plus élémentaires des individus n'existent plus, où à chaque instant toutes garanties constitutionnelles sont violées.

Lors a vu l'article 4 que le patron fixait le prix de la journée, donc l'engagement de cinq piastres, n'est que relatif et subordonné à la loyauté et aux intérêts de l'employeur qui, de par le contrat, reste seul juge.

Mais, par ce même contrat, il peut aussi retenir comme débiteur à n'importe quel salaire l'ouvrier auquel il a avancé le voyage.

Par l'article 9, il peut renvoyer, quand bon lui semble, un ouvrier : *les mauvais propos*

nécessaires ne sont pas difficiles à provoquer et à obtenir.

Je demande aux camarades qu'une existence nouvelle aurait pu tenter, avec quelles garanties ils accepteraient de partir là-bas ?

Les garanties sont pour les seuls patrons qui essaient d'augmenter le nombre des travailleurs sur le marché du travail, avec la garantie absolue du remboursement des frais du voyage, qui ne sont pour eux que minimes, alors que pendant 23 ou 26 jours, les passagers auraient été traités à bord du navire comme de cochons : j'écris le mot en connaissance de cause,parce que « bétail » ne répond pas à ma pensée. J'ai vu transporter des chevaux, des bœufs, des moutons, etc., et l'on en prenait beaucoup plus de soins que des hommes.

Je me suis étendu sur cette question qui ne paraît, à prime abord, ne concerner que les charpentiers, parce que le cas est le même dans toutes les professions où les exploiteurs exotiques veulent faire du recrutement.

L'on fait miroiter des salaires énormes qui deviennent ridiculement infimes en face du coût de la vie. Avec cinq piastres, les ouviers sont moins heureux à Buenos-Ayres qu'avec cinq francs à Paris.

Et tous savent ce que valent cinq francs dans la Capitale.

Après ceci, que ceux que la vie aventureuse tente partent, mais qu'ils ne se fassent pas l'illusion de partir avec une garantie ; ils partiront au contraire avec un contrat unilatéral dont les avantages sont pour les seuls patrons ; ils partiront à leurs risques et périls avec beaucoup de risques, non moins de périls et aucun profit escomptable.

Le cri d'alarme lancé par les travailleurs organisés de l'Argentine doit être écouté de tous :

Camarades, Boycott à l'Argentine !

E. DUMAS.

QUE SIGNIFIE?

La Bourse municipale de Nice — qui est tenue pour jaune par les organisations syndicales des Alpes-Maritimes, et qui n'est naturellement pas confédérée, fait annoncer que le conseiller municipal Lajarrige donnera, sous son patronage, des réunions dans les Bourses du Travail de Toulon, Marseille, Grenoble et Lyon.

Et nous répétons : que signifie ?

A la Bourse du Travail de Paris

Nous recevons du camarade Woillot, la réponse suivante à l'article du camarade Desplanques :

Chacun examine les faits concernant la Bourse du Travail de Paris sous un jour différent. La *Voix du Peuple* a enregistré ces faits et critiqué ou approuvé la façon de faire de chacun.

Mais, certains camarades oublient que sur ces faits, s'il y a lieu de polémiquer, il ne faut pas discréditer des organisations adhérentes à la C. G. T.

Voici la liste des Syndicats qui ont participé à l'élection :

Coupeurs brocheurs, cuisiniers, confiseurs, pâtissiers, garçons de cuisine, coupeurs chemisiers, ébénistes en photographie, plombiers-couvreurs, fumistes, passementiers, omnibus, travailleurs du gaz, conducteurs typographes, imprimerie lithographique, dessinateurs sur étoffe, placiers fleurs et plumes, voyageurs représentants de commerce, apprêteurs, décatisseurs, cartonnages en tous genres, couturières, lingères, employés, ornemanistes, boutonniers, fondeurs en cuivre, coupeurs brocheurs, teinturiers, selliers harnacheurs, briquetiers, éclairage général de la ville, désinfection de la Villette, fleuristes et plumassières, couleurs et garçons de lavoir, employés du Mont-de-Piété, employés d'hôtel, union lithographique, blanchisseuses, ouvriers en scie, confectionneuses en cols et cravates, chiffonniers, tramways, camionneurs, marchands des quatre-saisons, femmes sténographes, doreurs sur cuir, artistes musiciens, paveurs sur bois, Compagnie des eaux, pompes funèbres, laveurs de voitures, palefreniers, artistes dramatiques.

Ces 53 Syndicats, dont 27 environ sont adhérents à l'Union du département de la Seine, représentent 21,180 syndiqués.

Ce chiffre ne représentant pas le tiers des syndiqués du département de la Seine, les camarades élus ont démissionné.

Ce n'est pas 316 syndicats qu'il y a la Bourse, mais 216.

Le contingent syndical qui a participé au vote, vaut bien celui qui n'y a pas participé.

Exemple : Les camionneurs actuellement en grève ; les employés qui ont mené la grève Dufayel ; les pompes funèbres, dont les affiches couvrent les murs de Paris ; les travailleurs du Gaz, les Omnibus, les Tramways, qui ont toujours su imposer leurs revendications d'une façon précise.

Les employés du Mont-de-Piété ont également un cahier de revendications très important, à la veille d'aboutir.

Contesterez-vous l'action des artistes musiciens, des artistes dramatiques, dont les ramifications s'étendent en Grèce, en Indo-Chine ?

Le moindre de ces syndicats vaut bien celui des danseuses.

Revendiquant avec Montélimart, secrétaire des teinturiers, la responsabilité de notre action sur cette élection, j'estime qu'il est de mon devoir d'expliquer catégoriquement notre attitude :

Desplanques, au dernier numéro de la *Voix du Peuple*, parlant du règlement de la Commission préfectorale, dit : « *Actuellement, l'un et l'autre sont subis comme tout ce que l'on ne peut présentement faire disparaître...* »

Eh bien ,nous voulions supprimer d'abord la Commission préfectorale, chose possible, puis lutter contre le règlement.

N'oublions pas que la Bourse du Travail n'a jamais été administrée *entièrement* par les travailleurs. Donc il n'y avait rien de changé comme programme.

Il est fait allusion à la décision du 2 août. Mais le secrétaire de la Confédération l'a déclaré, c'était une simple indication et non un ordre autoritaire.

Desplanques parle également d'une scission. Je crois, en effet, que certains font tout leur possible pour la faire moralement, puis en fait, par une campagne de diffamation, que certains journaux libertaires mènent actuellement.

A la fin de son article, Desplanques déclare que « l'unique moyen » de supprimer la tutelle préfectorale, c'est la création d'une Bourse Autonome.

Là, nous sommes d'accord ! Mais pourquoi l'Union des Syndicats de la Seine est-elle encore à la Bourse ? Sa dignité, notre dignité à tous imposait à l'Union le devoir de suivre la C. G. T. dans son expulsion de la Bourse. A l'heure actuelle, aucune disposition n'a été prise. Bien mieux, je fis au nom de mon organisation la proposition de mettre en pratique un projet de Bourse Autonome ; ma proposition a été jetée au panier. C'est cependant la tâche qui revient à l'Union. C'est sa seule raison d'être.

Les syndicats qui ont participé à l'élection de la Commission administrative sont tout aussi dignes que ceux qui n'y ont pas participé. Leur vote ne signifiait nullement qu'ils acceptaient le règlement, et cela pour les raisons suivantes :

1° Nous n'avons pas tenu compte de la classification réglementaire.

2° Nous avons supprimé les candidatures qui nous ont semblé disqualifiées de notre propre autorité.

C'est autant de violations de ce règlement dont tout le monde parle et que beaucouq n'ont jamais examiné attentivement.

Pour conclure, je déclare que, dans des conditions identiques, je suis prêt à recommencer notre action. Il n'est pas dans mon tempérament de faire de simples constatations et de subir un règlement dans des conditions défavorables, que nous pourrions diminuer, si une union étroite et réelle nous unissait.

WOILLOT.

A CETTE

Une affiche de la Bourse de travail contre la Compagnie des Tramways électriques

La Bourse du Travail de Cette, prenant la défense du camarade Bron, un des actifs militants syndicalistes, vient de publier l'affiche suivante, adressée aux « Honnêtes gens » et qui, en relatant les faits, met à nu et flétrit la scélératesse des exploiteurs incriminés :

Manœuvres patronales

La Bourse du Travail de la ville de Cette, prenant en mains la défense d'un malheureux camarade blessé au service de la Compagnie des Tranmways électriqeus, fit paraître en octobre dernier une affiche protestant contre les agissements de la dite Compagnie qui voulait priver sa victime des moyens d'existence que lui accorde la loi en faisant appel d'un jugement rendu.

Il paraît que cette affiche, dont la véracité ne peut être contestée par personne, n'eut pas le don de plaire aux dirigeants de la Compagnie qui, le 16 janvier courant, c'est-à-dire près de trois mois après, portèrent à la connaissance de tout le personnel la note suivante :

Compagnie des Tramways électriques de Cette

NOTE DE SERVICE

« *Bron ayant été reconnu l'instigateur*
« *d'une affiche placardée sur les murs de*
« *Cette, au mois d'octobre dernier, affiche*
« *diffamatoire envers la Compagnie, le con-*
« *seil d'administration a décidé de se priver*
« *des services de cet agent.* »

« *Cette, le* 16 *janvier* 1906.

« *Le Directeur, signé :* BARBAZANGE. »

C'est par cette note laconique, brutale, que la Compagnie des Tramways se venge de la Bourse du Travail qui avait fait connaître à la population ses manœuvres, et avait démasqué ses batteries disposées pour récompenser par la famine un travailleur estropié à son service. Quels artifices avait employé la Compagnie pour fair retomber sur le camarade Bron la responsabilité d'une affiche qui émanait de la Bourse du Travail ?

Nous allons l'expliquer.

Le 26 octobre, un jour après l'affichage, un employé de la Compagnie des Tramways traître au syndicat, surprenant la bonne foi de l'imprimeur, se fit céder par ce dernier la copie qui lui avait été remise pour la composition de l'affiche.

Inutile de dire quelle fut la destination de cette copie, qui bientôt en mains de la direction de la Compagnie fut attribuée au camarade Bron, contre lequel on avait en haut lieu de sérieux griefs, à cause de la part active qu'il avait prise à la constitution et au maintien du Syndicat des Employés des Tramways.

Ne voulant pas brusquer les choses, la Compagnie attendit quelque temps, et, alors qu'on s'y attendait le moins, elle renvoya le camarade Bron pour le motif exposé dans la note de service ci-dessus.

Appelé devant M. le juge de paix, le directeur de la Compagnie ne voulut rien entendre, malgré les instances pressantes et la bonne volonté employée par ce magistrat. Il persista à rendre Bron responsable de l'affiche.

Or, c'est là un mensonge contre lequel la Bourse du Travail proteste avec la dernière énergie.

On sait à la Compagnie, plus que partout ailleurs, que Bron n'est pas l'auteur de l'affiche et qu'il n'en est pas l'instigateur.

Ceux qui renseignent la Compagnie ont pu s'en convaincre à maintes et maintes reprises.

Seulement c'est trop demander à ces gens-là que de reconnaître la vérité.

N'y aurait-il à l'actif de la mesure arbitraire de la Compagnie que l'abus de confiance sur lequel elle s'appuie, que cela serait suffisant pour condamner les coups d'autorité dont elle se sert pour briser les énergies et mater le Syndicat.

Camarades,

Par la bassesse ignoble d'un plat-valet un père de famille se voit privé de son pain.

C'est une atteinte directe à la dignité des syndicats, c'est un premier essai que fait le patronat pour faire disparaître ceux qui le gênent.

Il ne sera pas dit que ce fait restera sans écho dans la ville de Cette.

Laisser faire serait abdiquer tous les droits acquis par la classe ouvrière, et ce serait un encouragement aux persécutions patronales contre les militants, pour éviter la marche en avant qui se dessine.

Le devoir de tous les travailleurs est tracé.

La Bourse du Travail est persuadée qu'ils jugeront sainement ces procédés et prendront les dispositions que comporte la situation.

Vive la solidarité ouvrière!

La Bourse du Travail.

LES GRÈVES

LES CAMIONNEURS PARISIENS
Le conflit se termine par une victoire ouvrière

Les deux mille ouvriers camionneurs en vins de Paris, qui étaient en grève depuis quinze jours, viennent de recueillir les fruits de leur admirable solidarité. Ils obtiennent satisfaction.

Deux arbitres ,le camarade Moreau, secrétaire du syndicat des omnibus, et M. Charton, mandataire du syndicat patronal de la rue de Lancry, avaient été choisis et n'avaient pu s'entendre. M. Ditte, président du tribunal civil de la Seine, avait alors désigné un tiers arbitre pour les départager,M. Arthur Fontaine,directeur de l'Office du Travail au ministère du commerce.

Les trois arbitres se sont réunis mardi et, après une assez longue discussion, ils se sont mis d'accord sur les conditions suivantes qui ont été acceptées par les cinquante-deux patrons intéressés dans le conflit :

Le repos hebdomadaire est accordé. Les corvées de quinzaine auront lieu de huit à dix heures du matin et seront payées. La durée du travail sera de 90 heures au maximum par semaine, au lieu d'être, comme auparavant, de dix-sept heures au maximum par jour.

Les salaires sont fixés aux tarifs suivants : haquets à deux chevaux, 7 francs ; à un cheval, 6 francs ; camions et flèches à deux chevaux, 6 francs ; à un cheval, 5 fr. 50.

La conduite des camions à un cheval ou à deux chevaux n'était auparavant payée que 3 fr. 50 à 4 francs; celle des haquets, 6 fr. au maximum. Les mises à pied seront supprimées. Il ne sera fait aucun renvoi pour fait de grève .

Les grévistes ayant, de leur côté, acquiescé à ces conditions, le travail a repris.

CHEZ LES MOULEURS
Victoire ouvrière à Jeumont et à Stenay

La grève des aciéries de Sambre-et-Meuse s'est terminée le 22 janvier avec satisfaction complète pour les 1,100 grévistes.

Dix-huit ébarbeurs de Stenay ayant cessé le travail en réclamant une augmentation quotidienne de 50 centimes, la direction voulut intimider l'ensemble du personnel et fit afficher la fermeture définitive de l'usine de Stenay pour le 3 janvier.

Le 2 janvier, la totalité des ouvriers, au nombre de 180 répondirent à cette manœuvre en se solidarisant avec les 18 ébarbeurs et demandant à leur tour une augmentation de 25 centimes par jour.

Par suite de l'intransigeance de la direction, le personnel des mouleurs et mécaniciens, au nombre de 930, travaillant pour la même société à Jeumont, cessa le travail à son tour en demandant une augmentation générale de 10 %.

Cette merveilleuse solidarité surprit énormément la haute direction des aciéries habituée depuis si longtemps à commander et à imposer, sans tolérer ni réclamation ni murmure.

Le personnel composé aux trois-quarts de camarades belges subissant des influences dissolvantes concernant la question puérile de nationalité était aux prises depuis de longues années avec les mille difficultés que suscitent la haine stupide et aveugle entre salariés.

Aujourd'hui, l'expérience implacable a éclairé ces travailleurs qui, unis en deux puissants syndicats, viennent de faire preuve de réelle énergie et d'une réconciliation définitive et féconde.

Après onze jours de grève, la reprise du travail fut décidée avec les conditions suivantes :

Augmentation générale pour Jeumont et Stenay de 2 1/2 % à partir du 22 janvier, jour de la reprise du travail.

Augmentation de 2 1/2 % les semaines suivantes, c'est-à-dire le 1er février ; 2 1/2 % le 1er mars et le complément des 10 % le 1er avril.

Les grévistes de Stenay, malgré leur demande primitive de 25 centimes, obtiennent également 10 % dans les mêmes conditions.

C'est, comme on le voit, un réel succès qui est de nature à encourager l'action syndicale et à affermir les organisations qui se constituent et se développent depuis quelque temps dans le bassin de Maubeuge.

A Paris et à Maromme

A Paris, la grève de la fonderie de cuivre Huchet continue toujours depuis le 18 décembre. Les grévistes, au nombre de 40, sont toujours aussi résolus à ne reprendre le travail qu'après le départ, sans délai, du contremaître Pierlat.

× A Maromme, les ébarbeurs, mouleurs, soudeurs et manœuvres des aciéries Breton se sont mis en grève le 19 janvier au nombre de 100 environ.

Ils réclament la suppression du travail aux pièces, la fixation d'un minimum de salaire et protestent contre les moyens employés pour obtenir une surproduction inhumaine et déprimante.

A SALIN-DE-GIRAUD

Nous avons signalé dernièrement l'exploitation dont pâtissent les travailleurs qui triment aux usines de Salin-de-Giraud.

Pour un motif qui marque l'esprit d'étroite solidarité animant ces camarades, la grève vient d'être déclarée : un ouvrier, ne gagnant que 3 fr. 50, fut commandé à faire un travail payé habituellement 4 fr. 25 ; il réclama... et le directeur répondit en le flanquant à la porte !

Le syndicat fut saisi de l'incident et, après plusieurs entrevues avec le patron, il fut décidé, en réunions extraordinaires, d'obtenir la réintégration du camarade, — sinon, de se mettre en grève.

Le patron n'ayant rien voulu netendre, le travail a cessé. Et maintenant, profitant du conflit, sur l'incident premier, les camarades greffent des revendications d'ordre général : ils demandent, entre autres, la diminution des loyers, l'unification des salaires pour certains travaux et, surtout, que le patron s'engage à établir la journée de Huit Heures à partir du Premier Mai.

LES METALLURGISTES DE COUERON

A Coueron, 700 ouvriers de fonderies et laminoirs de plomb sont en grève. La revendication principale est la demande d'une augmentation de salaires de 50 centimes par jour ; à celle-là viennent s'ajouter diverses revendications secondaires.

Le 17 janvier, les camarades présentèrent leurs revendications au directeur qui,au lieu de les examiner, répondit, — par un ordre du conseil d'administration, paraît-il, — en menaçant de licencier tout le personnel.

Les camarades ne se sont pas laissés influencer ; ils sont décidés à lutter jusqu'au bout et ils comptent que la solidarité des organisations confédérées les aidera à triompher du mauvais vouloir de leurs exploiteurs.

LES MARBRIERS DE LAVAL

Depuis une quinzaine de jours, les marbriers de Laval sont en grève, pour résister à une diminution de salaires.

Par solidarité, les marbriers de Sablé, qui sont groupés dans le même Syndicat, ont cessé le travail.

LES TISSEURS DE LAVELANET

Les patrons, rendus à demi fous par la rage que leur cause la grève, ont fermé les ateliers. Cette mesure d'affameurs porte à 4,500 le nombre des bouches à nourrir — tant grévistes que chômeurs et familles des uns et des autres.

Les grévistes sont décidés à résister à outrance pour obtenir le respect du tarif de 1900.

LES CHARBONNIERS DE ROCHEFORT

La grève continue à l'usine Delmas. Les patrons ont fermé le bagne, mais les grévistes sont bien décidés à ne reprendre le travail qu'après avoir obtenu satisfaction. Ils veulent rentrer à l'usine la tête haute et non en vaincus.

CHEZ LES VERRIERS

Les verriers de Lormont, qui sont en grève depuis le 1er décembre, ont pour exploiteurs des capitalistes qui ont aussi une verrerie à Toulouse.

A Toulouse,ces grands seigneurs payaient les ouvriers trente et quarante pour cent audessous du tarif ; et, bien mieux, ils avaient émis la prétention de faire exécuter en cette dernière verrerie le travail de Lormont.

Les verriers toulousains ont refusé et la grève est complète maintenant dans les deux usines.

Les camarades comptent sur la solidarité ouvrière pour les aider à résister.

PARIS. — Les ferblantiers et tôliers de la maison Grimmensen, passage Pivert, travaillant au radiateur, ont cessé le travail. Ils demandent la suppression du travail aux pièces et la suppression d'un nouveau règlement élaboré par le patron.

× La grève des ouvriers de la Française électrique est terminée.

A MEULAN-HARDRICOURT, en Seine-et-Oise, à la suite du renvoi de quatre ouvriers, congédiés pour avoir exigé l'application du tarif, par solidarité, le personnel de l'imprimerie Maréchaux a déclaré la grève.

Les grévistes demandent le respect du tarif syndical et la réintégration de leurs quatre camarades. Différentes tentatives de conciliation ont eu lieu sans résultat.

CHAMBERY. — Les ouvriers de la fabrique de papiers Matussière, à Modane, se sont mis en grève à la suite du renvoi de deux ouvriers.

Ils ont parcouru, drapeau rouge en tête, les rues de la ville en ordre parfait.

Plusieurs femmes se trouvaient dans le cortège.

NICE. —La presque totalité des employés d'un grand magasin de Nice se sont mis en grève, pour protester contre le renvoi du directeur.

LILLE. — Environ 300 coupeurs-tailleurs sur les 450 qui travaillent dans les maisons de Lille, sont en grève ; ils réclament le paiement au mois, l'avertissement réciproque au cas de congé ou de départ obligatoire, avec un minimum d'indemnité de 150 fr. pour tout coupeur connaissant la partie, et 125 francs pour les jeunes gens passant coupeurs. Ils réclament aussi la suppression des heures supplémentaires.

GRENOBLE. — Les 350 terrassiers des chantiers de la Roizonne ont repris le travail, après avoir obtenu la réduction à huit heures de la journée de travail.

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES DANS LE BATIMENT

Brochure de 36 pages, éditée par la Commission Confédérale des Huit Heures. Y sont résumés les arguments démontrant que la journée de huit heures est facilement applicable dans le Bâtiment et avec des exemples pris dans les pays où on ne fait que huit heures, — dans le Bâtiment, — il est prouvé que cette diminution dans la durée de travail ne peut pas entraîner une réduction de salaire.

Cette brochure est expédiée aux prix suivants, frais de port compris :

3 exemplaires...		0 25
10	—	0 65
100	—	4 »
500	—	18 »
1.000	—	34 »

PROTESTATIONS

Nombreuses, — très nombreuses ! — nous parviennent les protestations contre le verdict du jury de la Seine frappant les inculpés pour signature de l'AFFICHE ANTIMILITARISTE.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, il nous est impossible de publier — même en les résumant — toutes ces protestations.

En ce numéro, nous eussions voulu publier au moins la liste des organisations protestataires, — le défaut de place nous oblige à remettre cette publication à huit jours.

Qu'on nous excuse !

Bibliographie

La librairie du Parti Socialiste vient de publier trois excellentes brochures :

L'Ouvrier et la Patrie, le discours si net et si éloquent du citoyen Marcel Sembat, prononcé à la Chambre le 1er décembre 1905.

Les huit heures à la Chambre, exposé des motifs d'une proposition de loi sur la journée de huit heures, déposé à la Chambre par Jules Guesde, le 22 mai 1894.

Les Propos d'un Rural, par Compère-Morel, avec préface de Paul Lafargue.

Dix centimes, chacune de ces trois brochures, à la librairie du P. S. 16, rue de la Corderie, Paris.

× Quelques camarades ayant demandé la brochure : *Eléments d'éducation syndicale*, par l'intermédiaire du syndicat des chemins de fer ou de la Bourse du Travail, le camarade Michel Bordel prie les lecteurs de la *Voix du Peuple* de lui adresser les demandes directement, 104, boulevard Victor-Hugo, Clichy (Seine).

10 exemplaires, franco à domicile, 1 franc; 100 exemplaires, 7 francs.

COMMUNICATIONS

VERRERIE OUVRIERE. — Liste des bons de prêt sortis au 11e tirage ayant eu lieu le 16 janvier 1906 et remboursables au siège social, 223, rue de Bercy, Paris.

16001 à 16692 inclus.
17075 à 17107 inclus.

A L'IMPRIMERIE NATIONALE. — Le groupe socialiste de cette imprimerie nous prie d'insérer la communication suivante :

Le groupe, dans sa dernière réunion ordinaire, a voté une somme correspondant à une semaine de travail en faveur du camarade de Brunel, qui, outré des procédés d'un sous-prote de la composition envers tous les ouvriers sous ses ordres, s'est laissé aller à lancer à ce chef une épithète peu parlementaire... mais méritée.

Invité à faire des excuses afin d'avoir une réduction de peine, Brunel s'y est refusé et s'est vu infliger une mise à pied de huit jours.

Par cet acte de solidarité, le groupe socialiste n'entend pas approuver les injures prononcées, mais considère que Brunel est tout au moins excusable dans une large mesure, étant donnée la conduite d'un chef qui, par tous les moyens en son pouvoir, empêche à tous ceux qui lui déplaisent, de gagner leur vie et rend la vie insupportable à tous les ouvriers sous ses ordres.

AVIS DE RÉUNIONS

PARIS. — *Chambre syndicale des plombiers, couvreurs, zingueurs.* — Réunion publique corporative le vendredi 26 janvier, à huit heures et demie du soir, salle Bondy, rue du Château-d'Eau, 3, Bourse du Travail.

Ordre du jour. — La journée de huit heures. — Le repos hebdomadaire. — Suppression des travaux à tâche.

Orateurs inscrits : Etard, fédération du bâtiment ; Fernbach-Bulot, du syndicat ; Bourderon, conseiller prud'homme, etc.

A LA BOURSE DU TRAVAIL

VENDREDI 26 JANVIER :

Salle Bondy (soir). — Plombiers couvreurs.
Salle des Conférences (matin). — Artistes musiciens.
Salle des Conférences (soir). — Union syndicale des employés.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Conducteurs, margeurs typographes.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Services réunis.
Annexe A, Salle n° 12 (soir). — Postes et télégraphes.

SAMEDI 27 JANVIER :

Grande Salle (soir). — Typographie française.
Salle Bondy (soir). — Travailleurs municipaux.
Salle des Conférences (soir). — Selliers en articles de chasse.
Salle du Bas, côté droit (soir). — Paveurs et granitiers.
Salle des Grèves (soir). — Maréchaux.
Salle des Commissions, Bondy (soir). — Broderie.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Sellerie harnacheurs.
Salle des Commissions, deuxième étage (après-midi). — Union des infirmiers et infirmières (garde-malades).
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Dorure sur cuirs.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Gantiers.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Doreurs sur bois.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Etuvistes municipaux.
Annexe A, Grande Salle (soir). — Femmes sténographes.
Annexe Salle n° 12 (soir). — Confiseurs.

DIMANCHE 28 JANVIER :

Grande Salle (matin). — Allumeurs du gaz.
Grande Salle (après-midi). — Dames de cafés et restaurants.
Salle Bondy (matin). — Lapidaires.
Salle Bondy (après-midi). — Serruriers.
Salle des Conférences (matin). — Union lithographique.
Salle des Conférences (après-midi). — Caoutchoutiers.
Salle des Grèves (après-midi). — Cuirs et peaux.
Salle des Commissions, premier étage (matin). — Industrie du bijou.
Salle des Commissions, deuxième étage (matin). — Nacriers en jumelles.
Salle des Commissions, troisième étage (matin). — Brosserie en soie.
Salle des Commissions, quatrième étage (matin). — Plaqueurs.
Annexe A, Grande Salle (après-midi). — Syndicat des écoles.
Annexe A, Salle n° 12 (après-midi). — Egoutiers.

LUNDI 29 JANVIER :

Salle Bondy (soir). — Pompes funèbres, ateliers et employés.
Salle des Conférences (journée). — Congrès de la Fédération des poudreries.
Salle des Commissions, premièr étage (soir). — Maçonnerie et pierre.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Ferblantiers.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Ouvriers en cravates.

MARDI 30 JANVIER :

Grande Salle (de 6 . à 8 h. du soir). — Parqueteurs.
Grande Salle (soir). — Cochers.
Salle des Conférences (journée). — Congrès des poudreries.
Salle des Conférences (soir). — Orfèvrerie.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Congrès des poudreries.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Serruriers (comité des huit heures).
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Tailleurs et couturières.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Vanniers.
Annexe A, Salle n° 12 (soir). — Bijoutiers.

MERCREDI 31 JANVIER :

Salle Bondy (soir). — Clercs d'huissiers.
Salle des Conférences (journée). — Congrès des poudreries.
Salle des Conférences (soir). — Tourneurs, repousseurs.
Salle des Commissions, premier étage (soir). — Congrès des poudreries.
Salle des Commissions, deuxième étage (soir). — Layetiers, emballeurs.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Fédération des peintres.
Salle des Commissions, cinquième étage (soir). — Industries électriques.

JEUDI 1er FEVRIER :

Salle des Conférences (journée et soir). — Congrès des poudreries.
Salle des Commissions, troisième étage (soir). — Cuirs et peaux.
Salle des Commissions, quatrième étage (soir). — Tourneurs robinettiers.

L'Imprimeur-Gérant : V. GRIFFUELHES

Typographie spéciale de *La Voix du Peuple*, 4, rue Paul-Lelong, Paris.

Composé sur linotypes par des ouvriers syndiqués.